Syntaktika
Bulletin d'information du Centre de recherche en syntaxe et en sémantique du grec ancien

50 | 2016
Numéro spécial : Hommage à Bernard Jacquinod

Entre tradition et modernité

Bernard Jacquinod

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/syntaktika/236
ISSN : 2272-6187

Éditeur
UMR 5189 - HISoMA

Édition imprimée
Date de publication : 15 avril 2016
Pagination : 1-43
ISBN : 1148-2656
ISSN : 1148-2656

Référence électronique
Bernard Jacquinod, « Entre tradition et modernité », *Syntaktika* [En ligne], 50 | 2016, mis en ligne le 31 mai 2016, consulté le 02 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/syntaktika/236

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

Syntaktika est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Entre tradition et modernité

Bernard Jacquinod

Ma formation

L'Université de Lyon et la diachronie

1 Dans les années 60, le cursus du supérieur consistait en une année de propédeutique et quatre certificats de licence, dont, pour les lettres classiques, le certificat dit de *grammaire et de philologie*, le plus redoutable et qu'on gardait pour la dernière année, auquel rien ne nous avait préparé et surtout pas la *khâgne*. On découvrait donc en un an tout ce qui allait constituer le programme de l'agrégation de grammaire.

2 Pour les Langues Anciennes et pour l'Ancien Français, la perspective était uniquement diachronique, et nous avions pour chacune des trois langues (français, latin, grec) un manuel de phonétique historique (Bourciez, Niedermann et Lejeune). Pour les Langues Anciennes, ce qu'on nous enseignait, et ce qu'on nous demandait à l'agrégation de grammaire, relevait uniquement de la grammaire comparée des langues indo-européennes et nous avions en morphologie un manuel historique en grec (Chantraine) et un en latin (Ernout). Une fois ingurgités ces manuels, nous passions à la syntaxe et, pour les Langues Anciennes, nous disposions à la fois d'un manuel commun et d'un manuel propre à chaque langue.

3 Le *Traité de grammaire comparée des langues classiques* d'A. Meillet et J. Vendryès comportait une abondante dernière partie consacrée à la syntaxe. Cet ouvrage, conçu en 1924, avait encore du succès et avait été réédité en 1960. L'ouvrage est tout entier dans une perspective comparative. La *Syntaxe latine* d'A. Ernout et F. Thomas —que les Lyonnais appelaient « syntaxe de Thomas », car il était notre professeur— est une excellente description de la syntaxe latine, mais avec des bases comparatives. Ainsi, l'ablatif est distingué en ablatif proprement dit, en instrumental et en locatif, distinction fondée sur le cas qui apparaîtrait en sanscrit dans l'emploi étudié. Il n'y pas d'opposition morphologique en latin entre les subjonctifs et les optatifs : c'est donc en se fondant

seulement sur les syntaxes du grec et du sanscrit, même si l'optatif joue dans cette dernière langue un rôle restreint et très différent de son rôle en grec, que le subjonctif est présenté comme devant être réparti entre subjonctif et optatif. La *Syntaxe grecque* de J. Humbert est un ouvrage très personnel dans son explication des catégories syntaxiques, mais il se conforme souvent, pour ses points de départ, aux idées de l'époque sur les emplois indo-européens. Ainsi, le génitif, par comparaison avec le sanscrit, est distingué en génitif proprement dit et génitif-ablatif, et le datif en datif proprement dit, datif instrumental et datif locatif.

4 J'ai été émerveillé par la découverte de la grammaire comparée des langues indo-européennes, émerveillement qui a décidé de toute ma carrière ; j'ai admis ce que j'ai lu et ce qui m'a été enseigné, et je l'ai enseigné à mon tour, au début sans en voir les difficultés.

5 Nos professeurs (Jean Taillardat pour le grec, Hélène Caron pour le latin, et Colette Caillat pour l'indo-européen) étaient tous dans cette perspective indo-européenne, même si je me souviens d'un cours de Taillardat sur l'article chez Guillaume ; on insistait beaucoup sur le rôle du sanscrit dans la description de l'indo-européen et j'ai passé logiquement le certificat d'études indiennes, puis fréquenté pendant des années les cours de Jean Haudry sur le védique, l'avestique, et même, pour changer un peu, le hittite et le lituanien. La perspective comparative était commode en grec, car elle permettait de traiter en un seul exposé Homère et les formes plus récentes du grec, ainsi que les dialectes, et, bien sûr, le mycénien, auquel Taillardat consacrait son séminaire.

6 Cette évolution ancienne vers la grammaire comparée du contenu du certificat de grammaire et de philologie ne s'est pas faite sans réticence. Je me rappelle le congrès APLAES de Paris, en 1974, où une motion de Jean Lallot a fait pousser des hurlements à des collègues, notamment ceux de la Sorbonne ; il s'agissait pourtant d'une proposition raisonnable : tenir compte des avancées de la linguistique récente dans l'enseignement des Langues Anciennes. Cette idée paraissait encore trop révolutionnaire et fut rejetée !

«Aussois» et la diachronie

7 Ce n'est pas un hasard si la motion refusée venait de Jean Lallot. Toute notre génération est redevable à Jean Lallot et à Jean Perrot qui ont institué les *Sessions de linguistique d'Aussois* (terme générique, car les lieux ont varié), auxquelles je participe dès 1974. Dans cette première période, ce sont assez souvent les collègues mieux informés qui forment les autres aux diverses écoles linguistiques. Il n'est pas question d'énumérer toutes les théories qui ont été présentées. Si je voulais résumer d'un mot, je dirais que ce nous découvrons, c'est la *diachronie*. On pourrait parler aussi de *structuralisme*. Trois exemples et tout d'abord la *phonologie*, essentiellement la phonologie praguoise (N.S. Troubetskoï), qui nous faisait passer, de façon consciente et théorisée, du *son* (concept phonétique, c'est-à-dire physique, mesurable par des instruments) au *phonème* (unité linguistique isolable par son fonctionnement dans les énoncés) avec une méthode rigoureuse d'analyse (paires minimales, variantes combinatoires, neutralisations, traits pertinents, etc.). Avec l'adoption de l'opposition *marqué/non marqué* (R. Jakobson), elle pourra servir en syntaxe grecque (M.S. Ruipérez). Christian Touratier est disciple d'André Martinet et nous introduit à son *fonctionnalisme*. Martinet a fréquenté Troubetskoï et Hjemslev et son principal apport est la théorie de la double articulation du langage. Tout élément de la langue est analysable à un premier niveau (le *signifiant* de Saussure) en *phonèmes* dépourvus de sens et à un second niveau (le *signifié* de Saussure) en *monèmes*, qu'on peut

décomposer en *morphèmes* pour l'analyse morphologique (ou morphématique) et *lexèmes*. Il introduit la notion de *morphème discontinu* ; le morphème supposant un choix, on ne peut parler, en latin, pour l'accompagnement, d'un morphème *cum* et d'un autre morphème qui serait la désinence d'ablatif, car le deux procèdent d'un seul choix : il y a donc un seul *morphème* situé à deux endroits de la chaîne parlée : *cum…*/abl./(*morphème discontinu*). Ainsi, les mêmes principes s'étendent désormais de la phonologie à la syntaxe. Une autre compétence de Touratier est sa connaissance de la *grammaire générative transformationnelle* (Noam Chomsky), qui lui servira aussi de cadre théorique pour sa *Syntaxe latine* (1994). « Aussois » nous introduisit aussi à la *sémantique générative*, notamment aux travaux de Ch. J. Fillmore et de J. M. Anderson, qui vient en personne en 1981. Cet aperçu est scandaleusement sommaire, mais il illustre bien la nouveauté et l'émerveillement qu'était pour nous « Aussois ». Peut-être faudrait-il ajouter au moins O. Ducrot et son « Argumentation dans la langue » (surtout 1975 et 1976), même si je ne l'utiliserai dans une publication que vingt ans plus tard.

8 Je laisse de côté ma première communication (Saint-Flour, 1975) qui est un résumé de ma thèse de 3e cycle. Mon premier vrai exposé est sur l'évolution du verbe φημί (Bourg-Saint-Maurice, 1976)[1] : il est fondé sur les principes acquis à « Aussois » et sur Ruipérez. Je me demande pourquoi ce verbe qui a morphologiquement un indiscutable imparfait avec ἔφην s'est doté dès Homère d'un second imparfait (ἔφασκε), alors qu'il n'a toujours pas d'aoriste ! J'en trouve la raison dans le système : tant que l'imparfait ἔφην est seul, il ne peut avoir une valeur durative s'il n'y a pas en face de lui une forme à valeur marquée comme non durative ; il est donc lui-même neutre et ce qui manque, c'est un duratif marqué comme tel, d'où la création d'un second imparfait morphologique !

9 L'année suivante (Bourg-Saint-Maurice, 1977), Jean Lallot me demande de faire une présentation de la thèse de M. S. Ruipérez (*Estructura del sistema de aspectos y tiempos del verbo griego antiguo*, Salamanque, 1954) dont il n'existe pas encore de traduction française[2] . Thèse toute entière moderne, qui se présente comme « fonctionnelle ou structuraliste ». Ruipérez prend comme principe, à la suite de Saussure, qu'il n'y a pas d'opposition de *signifiés* sans opposition de *signifiants*. Adoptant les concepts de R. Jakobson de *marqué* et de *non-marqué* et, à la suite de Troubetskoï, ramenant tout à des oppositions privatives (binaires), même lorsqu'il y a trois termes comme dans le cas du système présent/aoriste/parfait, il ramène ce système ternaire à une opposition privative du parfait (terme marqué) au bloc présent/aoriste (terme non-marqué), ce bloc constituant lui-même une opposition privative présent (terme marqué)/aoriste (terme non-marqué). Il ajoute deux innovations : pour lui, le terme non-marqué a une double valeur neutre ou négative et il tient compte entre les verbes d'une opposition transformatif/non-transformatif. Ainsi, l'aoriste ponctuel représente la valeur négative (non-durative) à côté d'aoristes représentant la valeur neutre (indifférente à la notion de durée), comme dans l'exemple célèbre ἐβασίλευσε τριάκοντα ἔτη « il régna durant trente ans ». En outre, l'aoriste ponctuel se réalise comme finitif dans un sémantème transformatif pourvu de durée (type Xén. *Cyr*. V, 22 ἐλθὼν ἔπειθον αὐτούς καὶ οὓς ἔπεισα τούτους ἔχων ἐπορευόμην « Une fois arrivé, je tâchais de les persuader et ceux que *j'avais réussi à persuader*, je les emmenais avec moi ») et comme initif dans un sémantème non-transformatif pourvu de durée (Hér. I, 1, 1 οἰκήσαντες τοῦτον τὸν χῶρον τὸν καὶ νῦν οἰκέουσιν « *ayant commencé à habiter* ce territoire qu'ils *habitent encore* aujourd'hui »). L'opposition transformatif/non-transformatif donne une justification aux diverses valeurs du parfait. Nous sommes en présence d'une théorie structuraliste qui rend compte en synchronie de l'ensemble des

valeurs des formes verbales du grec classique. C'était très impressionnant, profondément novateur, et, à ma connaissance, l'ouvrage le plus remarquable en syntaxe grecque d'une théorisation vraiment systématique.

10 Mais cet ouvrage, si remarquable fût-il, n'a pas résisté au temps. Notons que j'ai mis mon article sur φημί sous le patronage de Ruipérez, mais que je n'ai pas utilisé ses positions les plus personnelles. J'ai essayé d'en appliquer les théories à des textes, avec les étudiants. On y arrive, bien sûr, mais avec une marge d'indécision qui paraissait gênante. Ainsi, pour l'aoriste, si l'on combine les valeurs neutre et négative et les sémantèmes pourvus ou non de durée et les sémantèmes transformatifs et non-transformatifs, on aboutit à un assez grand nombre de possibilités et à des choix qui manquent d'objectivité. Plus tard, le groupe « aspect » tâchera d'utiliser l'opposition transformatif / non-transformatif et y renoncera. Enfin, la syntaxe du grec classique parue en Espagne (E. Crespo, L. Conti, H. Maquieira, *Sintaxis del Griego Clásico*, Madrid, Gredos, 2003) abandonne tout ce qui est propre à Ruipérez, introduit pour le verbe les traits *dynamique* et *contrôle* et remplace *transformatif* par *télique*. Or E. Crespo est le disciple et le successeur de Ruipérez, qui d'ailleurs a accepté de rédiger un mot d'introduction à ce livre. Même l'Espagne abandonne les théories du maître de Madrid, avec son consentement. Cela me paraît assez symptomatique de l'attitude des hellénistes de mon époque. Notons que ce dernier ouvrage est paru trop tard pour que je puisse l'utiliser dans mes cours ou publications. J'ai eu seulement le temps d'en faire un compte rendu dans le *BSL*, qui paraît l'année où je prends ma retraite (2006).

Les thèses

Le troisième cycle

11 Ces exposés à « Aussois » sont des exceptions : je consacre la première partie de ma carrière à mes deux thèses, sous la direction de J. Taillardat. Pourquoi avoir choisi la syntaxe alors que mon goût me portait vers la phonétique et la morphologie ? Peut-être pour me forcer à faire de la syntaxe. Et parce que tout semblait dit en phonétique et en morphologie. Taillardat n'a rien à me proposer ; je songe alors à l'accusatif, cas central dont personne ne donne une définition satisfaisante. Taillardat accepte et je me lance dans un relevé des accusatifs chez Homère. C'était de la folie. Je décide de me limiter aux doubles accusatifs, espérant que dans ces cumuls des valeurs ressortiraient mieux. Finalement, je découvre qu'il y a beaucoup à dire sur le double accusatif du tout et de la partie chez Homère et que cela peut fournir un sujet de thèse de troisième cycle, ce que mon patron accepte.

12 Le premier volume de l'exemplaire de soutenance contenait de façon très classique un établissement du corpus. Le second volume introduisait la notion de possession inaliénable, puis contenait une cinquantaine de pages de grammaire et de sémantique génératives. « Aussois » était passé par là. Je fais des schémas en structure profonde[3] pour les constituants de chaque verbe, schémas qui empruntent leur forme à Fillmore, je fais aussi des « arbres », plus caractéristiques de Chomsky et l'explication finale du double accusatif du tout et de la partie, avec un tout qui, en grec classique, est exprimé au génitif, et décrit avec une règle transformationnelle, elle aussi dans la méthode de Chomsky.

13 Le jury est favorable à ma thèse, mais se montre réticent à l'égard de ce qui était moderne (grammaire générative et surtout les arbres), et Jean Pouilloux, faisant allusion aux règles

de réécriture, me traite d'« homme à flèches ». Comme je décide d'intégrer ce travail dans ma thèse d'État sur l'ensemble des doubles accusatifs en grec d'Homère à Euripide, je ne publie pas ma thèse de troisième cycle et j'ai disposé donc de dix ans supplémentaires de réflexion. Et quand je réécris mon chapitre sur ce double accusatif si particulier à Homère, j'ai évolué et les marques extérieures de la grammaire générative et de la sémantique générative ne me paraissent plus indispensables. Elles ne disparaîtront pas de ma thèse d'État, et, profondément, l'accusatif du tout demeure le résultat d'une transformation, même si je l'appelle *disjonction* (ce qui est de la grammaire transformationnelle, mais présentée sans arbres ni flèches).

La thèse d'État

14 Je soutiens ma thèse d'État en 1985 et elle paraît en 1989. Ce que je publie de nouveau au cours de cette époque concerne plus la paléographie que la syntaxe. Quel regard porter sur ce travail qui m'a occupé tant d'années ? Il me semble que ce qui frappe, c'est la variété des approches et l'indépendance a priori vis-à-vis de toute école linguistique. Pour chaque tour étudié, je prends mon miel là où bon me semble, cherchant seulement chaque fois la description la plus adaptée. Je ne retiens ici que trois des sept chapitres, ceux qui traitent de la « possession inaliénable », de la causativité et de l'objet interne, et qui ont le plus d'intérêt du point de vue de la méthode syntaxique. Je sacrifie même le chapitre qui traite de la place des locutions dans le double accusatif, dont l'intérêt pour notre corpus est plus littéraire que syntaxique. Je ne rappelle ici qu'un double accusatif pindarique qui a disparu au XX^{e} siècle non seulement de tous les textes, mais même des apparats critiques, c'est N. I, 64-6 τινα [...] δώσειν μόρον « tuer quelqu'un » (littéralement « donner la mort quelqu'un »). L'explication est pourtant simple : *donner la mort* (δώσειν μόρον) est traité comme *tuer* et reçoit un objet (τινα). C'est une audace poétique, à mon sens qui illustre bien la liberté de Pindare et caractérise sa création. De façon très caricaturale, je dirais que le poète se définit comme un créateur de composés nominaux et de tours syntaxiques originaux.

Double accusatif et « possession inaliénable »

15 Mon préféré est le double accusatif du tout et de la partie. J. La Roche (*Der Accusativ in Homer*, Vienne, 1861) avait proposé un relevé de tous les doubles accusatifs homériques. Il classe les doubles accusatifs du tout et le partie en fonction du verbe régissant ; il obtient trois parties :

- A- les verbes atteindre, frapper, blesser
- B- les verbes venir, attaquer, saisir
- C- autres verbes (!).

16 Il ne ressort de ce classement très verbocentrique aucune notion intéressante. Il en va de même de P. Chantraine qui fait de l'accusatif de la partie un objet interne ou de Kühner-Gerth qui en font une apposition. Eustathe, à propos du double accusatif avec un verbe *couper* en *Il.*, I, 236-7, déclare le tour étrange (ἀκατάλληλον), eu égard à la saine syntaxe (κατὰ σύνταξιν ὑγιῆ), et suggère trois « corrections » qui rendraient ce tour correct par rapport à la prose classique. Je propose qu'on focalise l'attention sur le rapport sémantique entre les deux accusatifs, conformément d'ailleurs à l'appellation du tour et,

dès lors, le tour se trouve inséré dans le vaste champ de l'expression de la dite « possession inaliénable ».

17 C'est L. Lévy-Bruhl qui est à l'origine de ces réflexions dans son article sur « L'expression de la possession dans les langues mélanésiennes » (*M.S.L.*, 19 (1916), p. 96-104) et dans *L'Âme primitive* (Paris, 1927). Ces langues opposent deux classes de substantifs :

18 la première classe comprend des noms qui désignent les parties du corps, les parties d'une chose, la parenté et certaines relations spatiales : ces noms sont suffixés par un « pronom personnel » qui indique le possesseur

19 la seconde classe comprend tous les autres noms : ils sont *précédés* de l'expression de la possession.

20 Il arrive en fidjien qu'un nom de la première classe soit traité comme un nom de la seconde lorsque le « propriétaire change ». Ainsi, pour dire « ma tête », on dit

21 *uluqu* s'il s'agit d'une partie de mon corps (*ulu* « tête » + *qu* « moi »)

22 mais *kequ ulu* s'il s'agit de la tête que je vais manger (*ke-* « chose intime » + *qu* « moi »).

23 L. Lévy-Bruhl a parlé de possession aliénable pour la seconde classe et on a utilisé, à partir de là, l'étiquette d'« inaliénable » pour la première ; l'appellation est devenue traditionnelle, mais elle est regrettable, car elle a une consonance juridique qui ne convient pas dans de nombreux cas. L. Lévy-Bruhl avait parlé plus justement de « solidarité qui ne peut se rompre ». Ch. Bally avait parlé de « sphère de la personne » (1926), appellation intéressante, mais qui ne convient pas pour un objet et une de ses parties. J'ai utilisé beaucoup la désignation de « partie intégrante ».

24 Une foule d'études sur les langues les plus variées et sur diverses catégories linguistiques a fleuri et il n'est pas question d'en proposer un aperçu. Signalons seulement qu'en français on peut dire de quelqu'un qu'il est *large d'épaules* ou *large d'idées*, mais pas qu'il est **large de pantalon*, même si son pantalon est très large. Ce tour qui fonctionne pour une partie du corps ou un siège des pensées est exclu s'il s'agit de vêtements, les épaules ou les idées étant considérées comme partie intégrante de la personne, à la différence du pantalon.

25 Revenons à notre σχῆμα καθ᾽ὅλον καὶ μέρος ; si je classe les exemples traditionnellement comme doubles accusatifs de ce type d'après le nom de la partie, j'obtiens les groupes suivants :

- la partie est une partie du corps (141 ex.)
- la partie est le siège de sentiments (18 ex.)
- la partie est la partie d'un objet (3 ex.)
- la partie est l'armure ou le bouclier (10 ex.)

wagakono kyōju wa ashi ga nagaiwagakono tsukue wa ashi ga nagailarge d'épauleslarge d'idées une salle basse de plafondgrosso modoj'ai les pieds qui enflent j'ai la mémoire qui flanchej'ai ma femme qui est enceintej'ai mon chapeau qui s'envole.

26 Ce qui caractérise le σχῆμα καθ᾽ὅλον καὶ μέρος chez Homère, c'est la possibilité pour la partie d'être l'armure ou le bouclier (κόρυθα, σάκος, ἀσπίδα, τελαμῶνα, ζωστῆρα, θώρηκα). J'ai fait une vaste enquête chez les ethnologues et les linguistes pour relever des faits qui montrent que les modes de perception des limites de la personne sont infiniment variables. L'ethnologie ne peut rien prouver en ce qui concerne la mentalité sous-jacente aux textes homériques, mais elle nous débarrasse de l'idée simpliste que la personne a nécessairement pour limite la peau du corps. Un exemple amusant est en Arapaho, où les

poux sont considérés comme inaliénables[4]. Dans cette langue amérindienne, à une classe de substantifs pour lesquels la dépendance n'est pas obligatoirement notée, s'oppose une catégorie de noms qui n'apparaissent que dans un syntagme exprimant la possession ; cette deuxième catégorie, fort peu étendue, comprend les parties du corps, les liens sociaux et les poux. Comment s'empêcher de rapprocher ce trait linguistique d'une coutume des Cafres, malgré l'éloignement géographique : « Il arrive souvent qu'un Cafre rend aimablement à un autre le service de lui chercher ses poux ; auquel cas il garde ces spécimens entomologistes, et les rend scrupuleusement [...] En effet, comme ils se sont nourris du sang de l'homme sur lequel ils ont été pris, on suppose que s'ils étaient tués par quelqu'un d'autre, celui-ci aurait en sa possession le sang de son voisin, et aurait ainsi entre ses mains le pouvoir d'exercer sur lui une influence magique »[5].

27 Il n'y a pas de difficulté à admettre que dans une mentalité épique ou guerrière l'armure fasse partie de la personne au même titre que les parties du corps qu'elle épouse. Elle est comme un double du corps et le bouclier une seconde peau.

28 Peut-on se risquer, à invoquer, en dehors de la syntaxe, des faits qui corroborent cette union de l'homme et de ses armes ? On songe à la longueur et à la précision de certaines descriptions (celle du bouclier devient un genre littéraire). On pense à l'importance des combats autour des armes des héros tués. Et puis, pourquoi Patrocle tiendrait-il tant à revêtir les armes d'Achille si, avec elles, il n'emmenait pas un peu de sa vaillance ?

29 Et il va de soi que cette description, qui ne fait pas intervenir le cas (en l'occurrence l'accusatif), mais seulement le rapport entre le tout et la partie, vaut pour les doubles génitifs et les doubles datifs du tout et de la partie qu'on veut bien admettre.

30 Tout cela est passionnant, et du coup, risque de faire oublier la rigueur de l'analyse syntaxique. Un bel exemple de faute de rigueur dans ce domaine a été donné par H. B. Rosén dans son article sur l'« Expression de l'aliénable et de l'inaliénable en grec ancien » (*Lingua*, 8, p. 264-95). Notre collègue a dressé une liste de tout ce qui avait été relevé dans un quelconque tour classé « inaliénable » et décrète expression de l'« inaliénable » tout ce qui figure à un endroit de cette liste. Or il faut définir à chaque fois ce qui fonctionne dans un tour et se méfier de l'étiquette « possession inaliénable » qui peut se révéler complètement inadéquate. J'y reviendrai à propos de φίλος. Cette liste peut être utile, mais à condition de préciser ce qui ne fonctionne pas dans le tour considéré. Par rapport à la liste de Rosén, il est notable que notre σχῆμα καθ᾽ ὅλον καὶ μέρος ne fonctionne ni avec les relations spatiales, ni avec les noms de parenté (ces deux dernières catégories constituent chez Denys le Thrace les ὀνόματα πρὸς τι ἔχοντα), ni avec la nourriture, ni avec les vêtements. Il se limite à la relation de partie intégrante, en admettant que l'armure et le bouclier soient parties constitutives du guerrier.

31 Je me suis lancé dans la description d'autres tours, et tout d'abord de l'accusatif de relation. Chez Homère, nous avons

- plus de 110 exemples avec nom des parties du corps ;
- plus de 60 exemples avec siège de l'esprit ou une qualité ;
- une vingtaine avec un nom de qualité intellectuelle ou morale ;
- plus de 80 avec le nom de la voix ou du cri ;
- presque 60 avec le nom de la forme, de la silhouette (et une fois κάλλος) ;
- 2 exemples avec le nom de la lignée ;
- une série d'exemples avec les noms qui précisent les dimensions (longueur et largeur) ;

- 3 exemples avec ἔργα (qui apparaît toujours en association avec d'autres accusatifs de relation).

32 Il faut noter là encore ce qui est exclu ; ce sont :

- les notions de parenté ;
- les notions de gauche et de droite (donc les ὀνόματα πρὸς τι ἔχοντα) ;
- les vêtements et les armes, alors qu'avec des adjectifs comme *semblable* ou *meilleur* ces mots auraient bien pu se présenter à l'accusatif de relation.

33 Pour résumer, le champ sémantique de l'accusatif de relation chez Homère est plus vaste que celui du double accusatif du tout et de la partie, sans être différent de nature, puisqu'il comprend l'individu avec ses parties et ses caractéristiques personnelles. Le cri est une caractéristique du guerrier dans une épopée et les notions de longueur et de largeur sont des données nécessairement internes à une chose. H. Frei cite un passage intéressant qui montre à la fois le domaine de l'accusatif de relation dans la prose attique et ses limites : « A l'apologue de Prodicus (*Mem.*, 2, 1,22), Xénophon présente Vertu comme κεκοσκημέμην τὸ μὲν χρῶμα καθαρειότητι, τὰ δὲ ὄμματα αἰδοῖ, τὸ δὲ σχῆμα σωφροσύνῃ, ἐσθῆτι δὲ λευκῇ 'ornée de pureté quant au corps, de pudeur quant aux yeux, de modestie quant au maintien, d'un vêtement blanc' ». La symétrie exigerait τὴν ἐσθῆτα λευκότητι 'de blancheur quant au vêtement'. Ce n'est pas par simple besoin de variation que l'auteur change de construction »[6]. Le passage de τῷ μὲν χρώματι καθαρῷ à τὸ μὲν χρῶμα καθαρειότητι, etc. est possible tant qu'il est question du corps, mais ne l'est plus dès qu'il s'agit du vêtement.

34 J'ai dû étudier φίλος que Rosén classe comme exprimant la possession inaliénable dans son emploi épithétique parce qu'on le rencontre avec des noms de partie du corps ou de siège de sentiments. On ne peut retenir l'étude de E. Benveniste qui a voulu tout ramener à l'idée d'hospitalité[7], absurde pour les parties du corps. L'hypothèse de Rosén est disqualifiée par Δ 345 φίλ᾽ ὀπταλέα κρέα ἔδμεναι « manger des viandes rôties » (dans un festin), car si la viande ici relevait de la possession inaliénable, il s'agirait d'un acte d'autoanthropophagie ! Comment décrire l'ensemble un peu complexe de ce qui peut être φίλος ? Si l'on reprend l'image de la sphère de la personne suggérée par Charles Bally, φίλος et le double accusatif du tout et de la partie occuperaient deux sphères concentriques dont le corps est le centre, celle de φίλος étant plus grande, le plus gros contingent étant constitué par les noms de parenté, qui sont exclus du σχῆμα καθ᾽ ὅλον καὶ μέρος. Ce serait une faute de méthode, en recourant comme on l'a fait à la mentalité primitive, de ramener ces deux notions à une seule, erreur qui remonte à Lévy-Bruhl. Il ne faut pas mal interpréter la métaphore qui désigne le parent comme *membre* de la famille : mon parent est comme moi, *membre de ma famille*, mais il n'est pas membre de moi ! Il convient de voir dans le domaine de φίλος celui de l'individu et de son cercle social ; ce cercle social comprend les parents, les serviteurs, les compagnons et les hôtes. Il comprend donc les relations d'hospitalité, mais ne s'y réduit pas.

35 S'obstinant dans sa faute de méthode, Rosén veut faire entrer dans la possession inaliénable ce que W. Havers a étudié sous le nom de *dativus sympatheticus*, ce dont Havers s'était bien gardé. Certes, on trouve ce datif du pronom avec des noms de partie du corps ou de siège de l'esprit, mais aussi avec toutes sortes de relations sémantiques sans aucune limite précisable. Il faut donc renoncer à toute notion de possession inaliénable ou de sphère de la personne (on se rapproche de l'emploi de l'adjectif possessif en français, bien mal nommé, car il note toutes sortes de relations à la personne et ne se limite pas à la

propriété ; je peux parler de *Mon absence à cette manifestation* ou dire *Mon propriétaire m'a mis à la porte de mon appartement*. J'ai essayé tout au long de ma carrière de m'en tenir à la rigueur, chose qui semble banale, mais les faits prouvent qu'elle n'est pas évidente, et qu'elle peut faire défaut parfois chez les meilleurs. Cette rigueur m'a, vite, paru plus importante que l'allégeance à une école.

36 Je me suis étendu sur l'analyse du champ sémantique du σχῆμα καθ᾽ὅλον καὶ μέρος qui me paraît importante et que j'ai conservée dans la version imprimée de ma thèse[8]. Mais, pour des raisons de place, je n'y ai pas maintenu l'analyse syntaxique de ce même tour que j'avais aussi développée. Pour qu'elle ne soit pas perdue, j'en ai fait le sujet de ma communication au colloque d'Amsterdam de 1986[9]. Ce tour a gêné, et tout a été proposé pour le nier. Il est nécessaire de rappeler que la partie a parfois été traitée comme une apposition et que cela n'est pas acceptable, car, dans le passage au passif, le tout devient sujet, tandis que la partie reste à l'accusatif (l'*accusativus graecus* pour les latins). Il faut donc se résoudre à considérer l'accusatif de la partie comme un complément du verbe. En outre, si l'on compare avec un verbe *laver* la construction chez Homère et en prose :

Od., 19, 376 σε πόδας νίψω « Je te laverai les pieds »
Evangile de Jean, 13,7 σύ μου νίπτεις τοὺς πόδας « toi, tu me laves les pieds »,

37 on constate que la particularité du tour homérique, ce n'est pas l'accusatif πόδας (partie), mais l'accusatif σε (tout). Ce qui est à décrire, c'est l'alternance génitif/accusatif pour le possesseur, et non l'accusatif πόδας qui ne change pas. On doit donc dire, pour décrire les σχήματα καθ᾽ὅλον καὶ μέρος, que le possesseur est mis au même cas que la chose possédée lorsqu'il y a une relation de possession inaliénable au sens de partie intégrante. L'indication du possesseur est extraite du syntagme nominal (*mes* pieds) et promue à un rang syntaxique qui le rapproche de la partie (on pourrait parler d'iconicité). Je passe en revue dans cet article d'autres procédés dans les langues les plus diverses qui peuvent recevoir le même type d'explication. On pourrait citer le français *je me lave les pieds,* où *me* est complément du verbe comme *les pieds*, **je lave mes pieds,* avec adjectif possessif, donc avec le possesseur dans le syntagme nominal, est évité. Pour ne pas multiplier les exemples, rappelons le fidjien *ulu qu* avec le possesseur accolé au tout alors qu'en cas de possession aliénable il est soudé à une particule. On peut citer le même phénomène en dialecte africain *kpelle*. etc.

38 Si l'on revient sur mon parcours, on voit que j'ai découvert la grammaire et la sémantique génératives, que je m'y suis adonné, et que j'ai fait marche arrière pour une partie de ma pratique. Mais je ne suis pas revenu au point de départ, comme on le verra plus loin encore, à propos du grammairien indien Pāṇini. Car, ce que je continue à proposer ici, c'est bien une règle transformationnelle qui ne fonctionne en grec que pour Homère et ses imitateurs. En réalité, j'ai compris que ce type de règle n'est pas une nouveauté, et les collègues conservateurs avaient bien tort de hurler, en 1974 au congrès APLAES, contre les innovations linguistiques modernes. Car, si l'on y réfléchit, les grammaires les plus classiques y ont recours ; c'est le cas notamment en latin pour décrire le mécanisme de la proposition infinitive, de l'adjectif verbal et du style indirect. Mais, moi-même, je n'en ai pas eu conscience durant longtemps.

39 J'ai voulu théoriser cette distinction entre les deux types d'explication. J'ai profité pour cela de la publication des actes du congrès de syntaxe grecque à Saint-Étienne sur *Cas et prépositions*, qui a fait suite à celui d'Amsterdam, auxquels j'ai donné comme sous-titre *Contraintes syntaxiques et interprétations sémantiques* ; j'écris dans l'*avant-propos* : « Je pense qu'il peut être légitime, voire parfois nécessaire, de procéder à deux descriptions d'un fait

de syntaxe : une analyse d'ordre morpho-syntaxique et une d'ordre sémantico-syntaxique. » (p. 5). Et je donne en exemple le livre de M. Biraud sur *La Détermination du nom en grec classique* : « L'auteur définit les classes de déterminants par des traits syntaxiques, essentiellement des taxèmes (positions relatives, coordination, antéposition, postposition, extraposition, disjonction, expansion), puis [...] elle en propose une analyse sémantique à l'aide des notions d'actualisation, de caractérisation et de spécification. » (*avant-propos*, p. 6-7). Je n'ai jamais eu directement de retour sur cette idée et je ne peux que penser que M. Biraud est arrivée à la même idée que moi, de façon tout à fait indépendante[10].

Double accusatif et causalité

40 Dans chaque chapitre, j'ai placé un rappel de la situation en indo-européen, à simple titre d'information, et il se trouve que le double accusatif avec les verbes *enseigner* est de loin le plus fréquent dans les langues indo-européennes anciennes. C'est aussi le seul type de verbe qui connaît encore cette construction dans les langues modernes (allemand avec *lehren* ou grec moderne avec διδάσκω et, bien sûr, le sanscrit qui n'est pas vraiment une langue moderne). Je n'ai pas étudié le double accusatif avec les verbes *enseigner* dans le même chapitre que les autres verbes à double transitivité, mais je lui ai consacré un chapitre spécial. Le lien entre la diathèse causative et un type de double accusatif est évident en sanscrit, langue qui possède de façon systématique une conjugaison causative complète, presque pour chaque verbe, à côté des conjugaisons active et moyenne. Toutes les grammaires du sanscrit signalent le double accusatif avec les verbes causatifs, mais sans y intégrer les verbes *enseigner* qui n'ont pas, morphologiquement, une forme causative.

41 À ma connaissance, seul J. Humbert rattache à la *causativité* tous les doubles accusatifs grecs relevant de la double transitivité. Tout son exposé se réduit à un paragraphe de moins de six lignes ; mais se contenter de soutenir que « dire », c'est « faire que soit dit » n'est absolument pas convaincant, car tout verbe télique peut être paraphrasé avec un auxiliaire causatif sans que cela engendre dans tous les cas un double accusatif.

42 J'ai fait le choix de traiter à part, sous la notion de causativité, les doubles accusatifs avec les verbes *enseigner*. Revenant trente ans après sur mon texte, je me fais les remarques suivantes.

43 D'abord, mon choix a pu être facilité par le fait que, en grec ancien, par rapport à δαῆναι *apprendre*, l'aoriste δέδαε et le présent διδάσκω appartiennent à des structures reconnues comme causatives (l'aoriste thématique à redoublement et la structure de διδάσκω qu'on retrouve dans πιπίσκω *faire boire*, causatif par rapport à πίνω *boire* et qui fournit un double accusatif en Pindare, *I*, VI, 74). Mais, manifestement, pour moi, la forme causative n'est pas un argument décisif : c'est la notion qui amène des doubles compléments directs, car il faut rendre compte de l'ensemble de ces doubles constructions en indo-européen, alors que les formes sont morphologiquement variées. Dans la version imprimée, je n'aborde même pas le problème morphologique pour le latin, alors qu'il est possible de voir dans *doceo* une forme causative par rapport à *disco* (mais il y a eu discussion).

44 Ensuite, je reprends Lucien Tesnière, considéré comme le fondateur de la *grammaire de la dépendance*, parce qu'il a présenté de façon explicite la causativité dans les verbes

enseigner. Dans une proposition, Tesnière partait du verbe et distinguait parmi les compléments ceux qui étaient notionnellement liés au sémantisme du verbe, les *actants* (au nombre maximum de trois), et ceux qui étaient plus indépendants, les *circonstants*. Le verbe *aller* ne suppose qu'un actant, celui/ce qui marche, qui est donc le *prime actant* (le verbe est monovalent). Le verbe *creuser* suppose deux actants, ce qui creuse (*prime actant*) et ce qui est creusé (*second actant*). Le verbe *creuser* est bivalent. Le verbe *dire* est trivalent (*quelqu'un dit quelque chose à quelqu'un*). Tesnière définit la structure causative par l'adjonction d'un actant, mais ce n'est pas suffisant et lui-même précise : « S'il s'agit au contraire d'un verbe à deux actants, le prime actant (A) devient tiers actant, et le nouvel actant se substitue à lui comme prime actant, cependant que le second actant reste inchangé. C'est ce que montre la comparaison du verbe bivalent *apprendre* avec son causatif trivalent périphrastique *faire apprendre* dans les deux phrases *Alfred* (prime actant) *apprend la grammaire* (second actant), et *Charles* (prime actant) *fait apprendre la grammaire* (second actant) à *Alfred* (tiers actant) »[11]. Je considère qu'*enseigner* et *faire apprendre* sont synonymes.

45 À mon sens, la faiblesse de Tesnière, qui est aussi celle de Chomsky (*Grammaire générative*), est de partir de règles syntaxiques au lieu de partir, comme dans la *Sémantique générative* de Fillmore (à partir de 1968) des rôles sémantiques. Tesnière et Chomsky partent de schémas syntaxiques et placent des mots aux différents postes des schémas. Or il y a des règles antérieures à ces règles syntaxiques, des règles à base de sémantique qui définissent quel élément va occuper une fonction donnée. Avec un verbe *casser*, il y a

- un Agent (A), celui qui casse
- un Objet (O), ce qui est cassé
- un Instrument (I).

46 Quand les trois sont présents avec un verbe actif, la règle dit que A est sujet : *Olivier a cassé la vitre avec une pierre*. Mais la règle poursuit en précisant, qu'en l'absence d'agent, c'est l'instrument qui est sujet : *La pierre a cassé le pare-brise*. Et s'il manque l'agent et l'instrument, c'est l'objet qui est sujet : *Une vitre (se) casse facilement*.

47 Je constate que, dans ma thèse, pour rendre Tesnière plus clair, je passe, mais sans le dire, à du Fillmore. Les mots que j'ai utilisés (*Agent*, *Objet*, *Instrument*) ne sont pas des fonctions syntaxiques, mais des rôles sémantiques qui sont constants à travers diverses constructions. Dans *Puer grammaticam discit*, *puer* est Agent et *grammaticam* est Objet. Dans *magister pueros grammaticam docet*, *pueros* reste Agent et *grammaticam* Objet. Mais *quid* de *magister* ? Et là, il y a une aporie des sémantiques génératives modernes qui ne prévoient pas de rôle spécifique pour l'agent causatif.

48 C'est là que j'ai fait intervenir Pāṇini, grammairien sanscrit du IVe ou Ve siècle avant Jésus-Christ, le seul grammairien qui ait donné avant notre ère une description linguistique d'une langue casuelle et qui le fait dans une perspective générative, en huit volumes. C'est une immense liste de *sūtra,* qui sont des formules mnémotechniques, qu'on ne pourrait comprendre sans l'énorme travail des commentateurs. On a l'impression que ses règles sont faites pour qu'un ordinateur puisse générer des phrases correctes et seulement des phrases correctes. La partie qui m'intéressait était celle où Pāṇini parle de l'usage des cas. Ce qui est original, c'est qu'il introduit, à côté de la liste des cas, la catégorie des *kāraka*, liste de sept noms (*kartṛ*, *karman*, ...), qui a donné du fil à retordre aux commentateurs. L. Renou, dans sa *Terminologie grammatiale du sanscrit*, donne comme sens principal « rection (entre un nom et l'action verbale), régime verbal » (p. 127), ce qui est catastrophique. En effet, le *kartṛ*, par exemple, est exprimé par le suffixe de nom

d'agent ou par la désinence verbale du verbe actif. Renou traduit *karman* par « objet transitif », alors que ce *kāraka* est d'abord exprimé par le suffixe *–ta* du participe passif ou par la désinence du verbe passif. J'avais lu un article de Rosane Rocher[12] sur le *karman*, article intelligent, mais paru trop tôt. On nageait dans l'absurde.

49 Quand j'ai découvert la *Sémantique générative*, il m'est apparu comme une évidence aveuglante que les *kāraka* correspondaient aux *Cas* en structure profonde de Fillmore ou Anderson, que *kartṛ* est l'Agent et *karman* l'Objet des sémanticiens générativistes. Il m'était évident que Pāṇini avait inventé la sémantique générative 25 siècles avant nos amis américains. Mais personne autour de moi n'avait entendu parler de cette idée, j'ai donc décidé de commencer à rédiger un article jusqu'à ce que je découvre, à partir de la bibliographie que m'avait fournie A.-M. Chanet, que deux Américains, P. Kiparsky et J. F. Staal, avaient eu la même idée et l'avaient publiée beaucoup mieux que je ne l'aurais fait[13] .

50 Ce qui est intéressant, c'est le septième *kāraka*, le *hetu*, parfois traduit par l'*incitateur*, qui correspond à cet Agent causatif qui manquait dans les théories modernes. Dans *Magister pueros grammmaticam docet*, par rapport à *Pueri grammaticam discunt*, *magister* est un *hetu* (pour prendre un point de vue moderne, car il serait trop compliqué de penser ici en détail comme Pāṇini), qui a priorité pour prendre la place de sujet du verbe causatif et qui repousse l'Agent simple (ou *kartṛ*) en position de complément. Cet Agent se met à l'accusatif et se trouve, en synchronie, dans la même situation que le sujet d'une proposition infinitive.

La double transitivité

51 Le problème le plus central pour ma thèse est évidemment celui de la double transitivité, c'est aussi le plus délicat. Il se pose pour le double accusatif du tout et de la partie, le double accusatif avec objet interne et le double accusatif avec deux objets externes (les verbes *enseigner* et tous les autres, que je distingue dans le corps de la thèse, mais que je traite ensemble dans la conclusion. Il y a des centaines d'études relatives à la transitivité, mais je n'en signale que trois. Kuryłowicz a proposé une opposition *central/marginal*, que je signale au passage sans vraiment l'utiliser. Je me sers de L. Tesnière et de B. Moreux[14], mais sans m'en satisfaire et je donne finalement une description personnelle de la double transitivité. En français, on peut donner des critères syntaxiques pour définir le complément d'objet direct mais, en grec, seule la transformation passive est utilisable. Les tests statistiques de B. Moreux conduisent à reconnaître autant de cohésion entre le verbe et d'une part, un complément d'objet et d'autre part, un complément de durée, ce qui m'a conduit à ne pas en tenir compte. Je décide donc de fonctionner avec la notion de transitivité directe.

52 Si l'on définit l'objet direct comme le plus central ou le plus proche, on rend inacceptable la double transitivité, dont l'existence est pourtant indiscutable. Il faut tenir compte de tous les éléments apportés par chaque type. Le double accusatif du tout et de la partie impose l'idée qu'une fonction syntaxique peut être occupée deux fois par des éléments non coordonnables (avec toutefois une différence de traitement dans la transformation passive, seul le tout étant alors passivable dans le tour complet). En effet, j'ai décrit l'accusatif du tout comme résultant d'une transformation d'un complément du nom de la partie en complément de même rang que la partie. Dès lors, il faut considérer que la position d'objet direct est occupée deux fois (il en irait de même pour les doubles génitifs

ou les doubles datifs du tout et de la partie). C'est une idée que je n'ai jamais vue exprimée.

53 Pour l'objet interne, Tesnière a des descriptions emberlificotées qui révèlent le problème plus qu'elles ne le résolvent. A propos de *vivre sa vie*, il écrit : « Il arrive que des verbes à un actant se construisent avec deux actants, [...] il y a lieu de noter que les verbes monovalents ainsi traités ne cessent pas, malgré leur divalence apparente, d'être des sémantiquement monovalents. » Etc. Pour rester dans la perspective de Tesnière, il faudrait sans doute parler d'une valence interne. A mon sens, le double accusatif avec objet interne impose de ranger les objets internes dans une catégorie qui ne soit ni celle des actants ni celle des circonstants ; il faut, conformément à l'appellation traditionnelle, les situer à l'intérieur du noyau verbal, dans une relation au verbe différente de celle des actants. On pourrait parler de complément de procès.

54 Se pose alors le problème du rôle de l'adverbe notamment dans des tours équivalents à des doubles accusatifs avec deux objets externes. Ce qui frappe en grec ancien, c'est qu'à côté du double accusatif κακὰ ποιεῖν τινα « faire du mal à quelqu'un », nous avons avec le même sens un tour avec adverbe : κακῶς ποιεῖν τινα. L'adverbe κακῶς joue le même rôle que κακά, qui n'est passivable qu'en l'absence de l'accusatif de la personne. Le rôle de l'adverbe a été étudié par divers collègues. En français, l'adverbe peut s'appliquer à un élément de l'énoncé, le verbe entre autres :

55 - *Il a répondu naturellement* (= *avec naturel*)

56 mais aussi à l'ensemble de l'énoncé :

57 - *Il a répondu, naturellement* (= *Il est naturel qu'il ait répondu*).

58 Il peut même porter sur l'acte d'énonciation :

59 - *Il a eu tort, franchement, de faire cela*

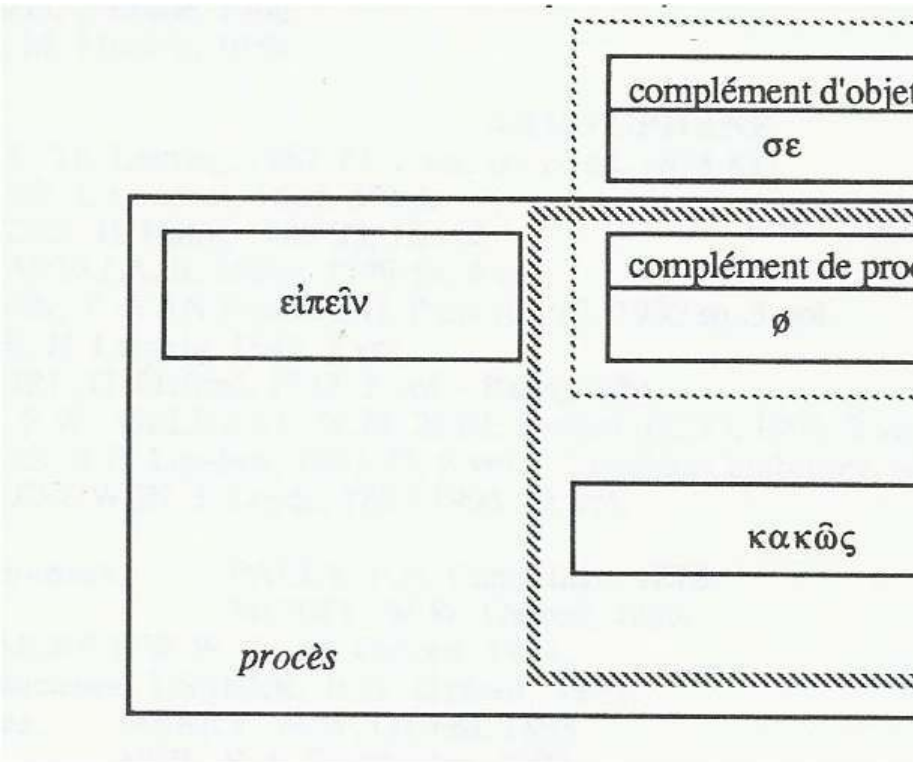
60 qu'on ne peut gloser par **Il est franc qu'il a eu tort*, mais qui est remplaçable par *pour parler franchement*. A. Pierrot a reconnu ces trois niveaux pour l'adverbe en grec ancien[15].

61 Or l'adverbe κακῶς ne joue aucun de ces trois rôles, il ne porte pas sur l'énoncé, encore moins sur l'énonciation, il n'apporte pas une qualification du verbe, il constitue le procès autant que le verbe, comme le fait en latin le premier terme du *maledicere* ou *malefacio*, qui ne signifie pas *mal faire* mais *faire du mal* ou en grec εὐλογεῖν ou κακοποιεῖν + accusatif. On le voit bien en Eur. *I.A.*, 378 βούλομαι σ᾽εἰπεῖν κακῶς εὖ « Je veux te faire des reproches, mais avec savoir-vivre » où κακῶς ne peut avoir le même rôle que εὖ qui, lui, porte sur l'ensemble εἰπεῖν κακῶς.

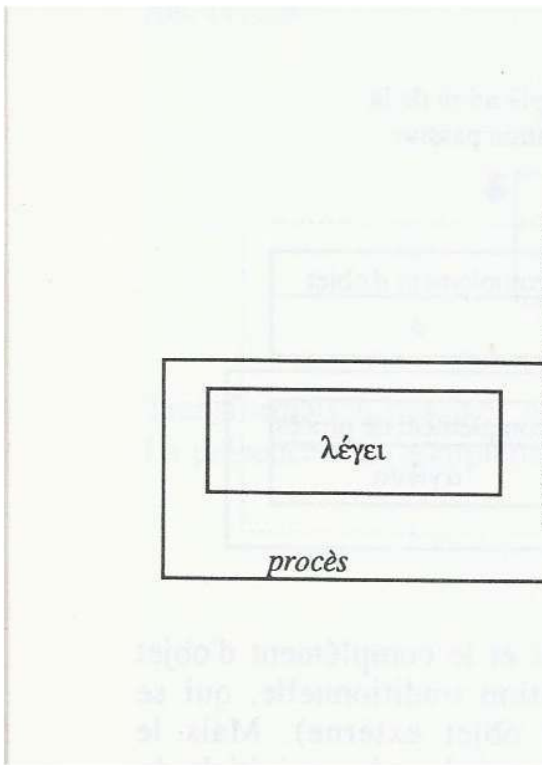
62 Il faut parenthétiser par : [[εἰπεῖν κακῶς] σ] εὖ, car il faut, dans la construction, prendre κακῶς avant σ᾽ et surtout avant εὖ. L'adverbe κακῶς ne qualifie pas le procès, il le définit en union avec le verbe. Il faut traiter de même le κακά du double accusatif de Soph. *Ant.* 928 μὴ [...] κακά/δρῶσιν ἐκδίκως ἐμέ « qu'ils ne m'infligent pas de peine injustement » : [[κακά μὴ δρῶσιν] ἐμέ] ἐκδίκως.

63 Ce type de double accusatif conduit à reconnaître pour l'accusatif κακά comme pour κακῶς la fonction de complément de procès, κακά qui ne devient pas le sujet du verbe dans la passivation, et qui n'est donc pas vraiment un complément d'objet. Mais cela nous conduit aussi à admettre que le complément d'objet n'est pas le plus central, contrairement à ce que nous avons tendance à croire.

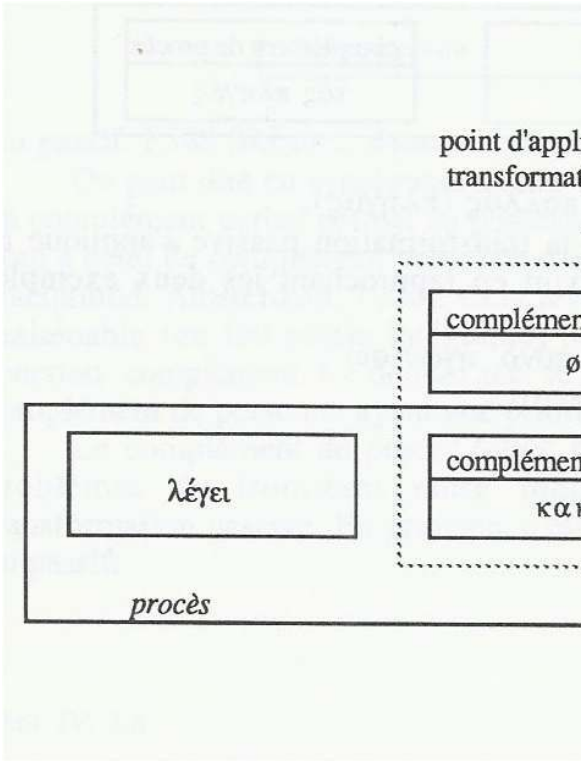
64 En tenant compte de tous ces éléments, au moment de finir ma conclusion, il m'est venu quelques idées sur le fonctionnement de la proposition que j'ai matérialisées par des schémas, par exemple celui-ci pour Eur. *I.A.*, 378 :



65 L'adverbe κακῶς est, comme le verbe, intérieur au procès, à la différence de l'adverbe εὖ. Ce qui est important, c'est l'introduction de la transformation passive,



66 qui s'applique à l'objet τινα extérieur à l'expression du procès lui-même, et qui ne s'applique à κακά qu'en l'absence de ce dernier. La transformation passive s'applique alors au complément de procès :



67 J'ai repris cette partie de ma conclusion lors du colloque de didactique de Nice organisé par Michèle Biraud en 1991[16], mais je ne pensais pas que cela puisse intéresser qui que ce soit. En effet, comme je l'ai dit plus haut, j'avais fait une proposition théorique à partir de mon premier chapitre, qui n'avait éveillé aucun écho. J'en ai fait une seconde à propos des doubles accusatifs avec locution ; j'ai soutenu la nécessité de définir des rôles syntaxiques malgré l'intégration partielle des divers éléments concernés. Il y a pour le français de nombreux critères pour identifier une locution, le plus évident étant l'absence d'article : *rebrousser chemin*, *conter fleurette*, etc. Mais l'article est présent dans *prendre le large*. Faut-il rejeter cette locution ? Je ne le pense pas, elle satisfait à d'autres critères comme l'impossibilité de l'intégrer à une relative (**Le large que j'ai pris* n'est pas plus admissible que **La fleurette que j'ai contée*), comme d'intégrer un adjectif (**J'ai pris un large important,* aussi évité que **Conter une belle fleurette*), etc. Il faut donc définir des critères et lister ensuite ceux qui sont respectés dans chaque cas. Il y a de nombreux degrés d'intégration à une catégorie. Le système syntaxique n'est pas entièrement binaire. Je n'ai jamais eu le moindre retour concernant cette position théorique non plus. Aussi fus-je très surpris de lire, vingt ans après ma soutenance de thèse, un article de Louis Basset dans les mélanges qui m'ont été offerts au moment de mon départ à la retraite[17], article dans lequel il revient sur ces idées exprimées en fin de thèse, notamment l'idée de complément de procès et les schémas finaux avec superposition. Il déclare « révolutionnaire » mon idée du dédoublement d'une fonction. Voyant dans ce que j'ai écrit une portée que je ne soupçonnais pas, il voit une « révolution copernicienne » dans mes derniers schémas avec superposition de compléments : pour lui, ils mettraient fin à l'idée que la structure profonde de la phrase est linéaire (quoiqu'en laisse paraître sa formulation orale ou son écriture), et donc à l'analyse en constituants immédiats, que nous pratiquons tous plus ou

moins, et ouvriraient la voie une syntaxe bidimensionnelle dont personne n'a fait la théorie. Je lui laisse la responsabilité de cette position.

68 La confection de ces deux thèses m'a occupé durant quinze ans. Pour les vingt ans qui me restaient, la syntaxe grecque ne fut plus mon activité principale, d'autant plus que, outre les lourdes charges administratives, je devais assurer seul tout l'enseignement de la linguistique latine à Saint-Étienne. J'ai même fait un article de paléographie latine, à propos, il est vrai, de doubles accusatifs chez Apulée[18]. Naturellement, j'ai continué à m'occuper de syntaxe grecque dans divers types d'activité : activités administratives (création d'un bulletin et d'équipes de recherche, organisation de colloques), activités de recherche (communication dans des colloques) —sans qu'il y ait séparation complète entre les deux— et, bien sûr, enseignement.

Activités administratives

Syntaktika

69 Anne-Marie Chanet m'avait souvent confié son souhait d'un bulletin de liaison pour les enseignants-chercheurs de notre domaine : elle imaginait un lieu où chacun poserait les questions qui le tracassent et ferait part aux autres de ses découvertes. J'ai créé ce bulletin sous le nom de *Syntaktika* en 1991, avec comme début de sous-titre *Bulletin d'information*. Le premier numéro ne contient de fait que des indications pratiques (*Perseus, TLG, SNS-Greek*) sur ce qui est nouveau pour nous à l'époque. Par la suite, il a surtout contenu des articles de syntaxe, parfois de sémantique, il est toujours resté de dimensions très modestes, faute d'enthousiasme des collègues pour nous proposer des textes. Sandrine Longeray-Coin a pris la relève à partir de 2009. J'y ai fait un très grand nombre de comptes-rendus d'articles et d'ouvrages de syntaxe (de l'ordre d'une centaine), qu'il n'est pas utile de détailler ici.

70 En 2013, est paru sous ma signature dans ce bulletin des « Réflexions sur l'expression de l'agent en latin et en grec ancien »[19]. Je commence cette étude dans une perspective de *Sémantique générative* en me tournant vers la théorie des *kāraka* de Pāṇini pour parler de ce que nos grammaires appellent le sujet, notion totalement étrangère à Pāṇini, qui ne parle que d'un agent exprimé par la désinence verbale, le nominatif étant une sorte d'apposition au sujet sans valeur syntaxique. J'utilise aussi Pāṇini pour distinguer les deux compléments prépositionnels dans Cic. *Amer.* 80 *Quid ais ? Vulgo occidebantur ? Per quos et a quibus ?,* où figurent deux types d'agent, que je renvoie à deux *kāraka* : le *kartṛ* (agent exécutant) pour *per quos* et le *hetu* (agent incitateur) pour *a quibus*.

71 Ensuite, je me sers de la notion de morphème discontinu pour décrire des cas comme le comitatif en latin marqué par /*cum*+ abl./. Je m'aperçois que je l'ai fait sans renvoyer à Martinet, car j'ai vraiment l'impression que la notion est passée dans l'usage. En somme, je constate une certaine fidélité à des notions acquises il y a environ quarante ans, notamment grâce à « Aussois », que j'utilise sans un lourd appareil technique de présentation.

Le GDR 1038

72 Mon travail de thèse reflète une conception ancienne de la recherche avec un chercheur isolé qui lutte seul pendant des années pour arriver à une soutenance et à une

publication. Je dois passer, une fois ma thèse imprimée, à un travail d'équipe, ce qui suppose une structure. Sous l'impulsion d'Olivier Aurenche, est créé à Saint-Étienne, en 1977, le Centre Jean Palerne pour l'ensemble de la recherche sur l'Antiquité. Aurenche part l'année suivante et me confie la réalisation du premier numéro, *Mémoires I*, qu'il a préparé et dans lequel je fais paraître mes réflexions sur l'histoire de φημί (« Aussois » n'a pas encore créé *Lallies* pour faire paraître les actes des sessions). Je publie un petit texte sur l'objet interne dans le numéro 2. Ces deux premiers numéros sont des fourre-tout et je suis isolé à Saint-Étienne. Je suis localement seul dans mon domaine et le Centre n'est qu'une opportunité qui attend des réalisations en syntaxe grecque.

73 J'ai bien tenté avec un collègue d'allemand de mettre sur pied une équipe locale de syntaxe, mais nous sommes trop peu nombreux. Nous relançons l'affaire en proposant de la sémantique et l'équipe sera plus tard confiée à J.-Ch. Pitavy qui avait fait une thèse sur l'*aspect* chez Platon dans les verbes *dire*, sous ma direction. Dans ce cadre, je publierai six articles de vocabulaire grec, qui n'ont pas pu être cités ici, pas plus que deux articles parus dans la *Revue des Études Anciennes*. Je me trouvais en dehors de mon domaine officiel de recherche.

74 J'ai donc trouvé heureuse l'initiative de Cl. Brixhe qui, le 16 juin 1990, réunit des antiquisants à l'ENS pour créer un GDR (Groupement De Recherche), qui fut accepté par le ministère. Dans les équipes retenues figurait une équipe de recherche en syntaxe et sémantique avec, comme implantation, le Centre Jean Palerne. Une nouvelle réunion à l'ENS proposa, sous l'impulsion de Jean Lallot et d'Anne-Marie Chanet, la tenue de colloques de syntaxe grecque et la création d'un groupe international de recherche sur l'*aspect* dans le verbe grec. J'avais désormais du pain sur la planche, mais il faut aussi le dire, une foule d'occasions de rencontres intéressantes et surtout d'amitié ; les relations sont excellentes entre spécialistes de linguistique grecque.

Organisation de colloques

75 J'ai organisé trois colloques à Saint-Étienne ; leur préparation ne m'a pas laissé le temps de penser à une communication. Les actes des deux premiers ont été publiés à Saint-Étienne ; le premier est paru sous le titre :

76 *Cas et prépositions en grec ancien. Actes du colloque international de Saint-Étienne, (3-5 juin 1993),* Saint-Étienne, PU de Saint-Étienne (*Mémoires du Centre J. Palerne* 12*)*, 1994, 260 p.

77 L'idée était de sortir de l'étude des seuls cas, surtout du seul accusatif, le grec comme les autres langues indo-européennes ayant un nombre fort limité de désinences casuelles et les prépositions étant indispensables pour exprimer la plupart des relations sémantiques.

78 Et le second :

79 *Les complétives en grec ancien. Actes du colloque international de Saint-Étienne, (3-5 septembre 1998),* Saint-Étienne, PU de Saint-Étienne (*Mémoires du Centre J. Palerne* 18), 1999, 392 p.

80 Mon intention était de lancer des recherches en dehors des cas, dans un domaine finalement peu prospecté.

81 Pour le troisième, sur les dialectes grecs, qui fut une collaboration entre Saint-Étienne et Nancy, le colloque s'est tenu à Saint-Étienne, mais les actes sont parus à Nancy. Pour tous ces colloques, aucun présupposé théorique n'était requis et aucune doctrine linguistique ne s'est imposée.

82 À la fin du second colloque, les collègues espagnols ont solennellement demandé que la tenue du prochain congrès international de syntaxe grecque soit organisée à Madrid et, depuis, ces colloques changent chaque fois de ville.

Le groupe « aspect »

83 *Syntaktika* a joué un rôle non négligeable dans la première moitié de la vie du « groupe aspect », abréviation de « groupe sur la recherche aspectuelle dans le verbe grec ». C'est dans le numéro 3 (1992) que j'annonce sa création : « Dans le cadre de notre Centre de Recherche en Syntaxe et Sémantique du Grec Ancien a été lancé un groupe de travail sur l'aspect dans le verbe grec ancien. Les initiateurs en sont A.-M. Chanet (Paris X), J. Lallot (ENS Ulm) et moi-même. Cette partie de la syntaxe est aussi délicate qu'incontournable [...] La tâche est immense et nécessite un travail d'équipe, un accord sur une démarche pratique et l'emploi des moyens informatiques (*TLG*). En outre, pour mieux repérer les cas intéressants, il sera fait appel à des traductions en grec moderne et à la conscience linguistique de linguistes grecs. Mais c'est bien une étude synchronique que nous chercherons à faire. Notre choix s'est porté sur Platon. »

84 Dès la première séance sont définis des fondements importants de cette entreprise qui aboutira à la publication de deux volumes,

85 *Études sur* l'*aspect verbal chez Platon. Textes édités par Bernard Jacquinod. Avec la collaboration de Jean Lallot, Odile Mortier-Waldschmidt et Gerry Wakker*, (*Mémoires du Centre J. Palerne* 20), PU de Saint-Étienne, 2000, 376 p.

86 *The Historical Present in Thucydide : Semantics and Narrative Function. Le présent historique chez Thucydide : Sémantique et fonction narrative*, Jean Lallot, Albert Rijksbaron, Bernard Jacquinod, Michel Buijs *eds.*, Leiden-Boston (Brill), (*Amsterdam Studies in Classical Philology* 18), 2011, 329 p.

87 Chaque volume nous prendra une dizaine d'années. En effet, le groupe, dont la composition a beaucoup varié, a toujours été fortement international et, pour cette raison, les réunions ont été fort espacées (deux par an). C'est encore pour cette raison que les réunions se sont tenues à Paris (ENS Ulm, grâce à J. Lallot), bien que le Centre Jean Palerne ait financé (fort modestement !) les frais des réunions.

88 Aucune doctrine linguistique n'est privilégiée, pas même celle de Ruipérez, dont Y. Duhoux (Louvain-la-Neuve), qui à cette époque fait partie du groupe, et dont la première édition de son livre *Le verbe grec ancien. Eléments de morphologie et de syntaxe historique*, Louvain-la Neuve, 1992, vient de paraître, déclare s'être inspiré. Le groupe veut étudier les faits sans préjugé théorique.

La place de l'informatique

89 Il faut distinguer l'usage des bases de données et les fiches informatiques sur chaque verbe. La grande nouveauté pour nous est l'apparition de bases de données contenant les textes latins et grecs, *Perseus* et le *TLG*, c'est-à-dire le *Thesaurus Linguae Graecae* qui contient les principaux textes classiques et qui peut être consulté sur Mac grâce au logiciel *SNS-Greek* développé à l'ENS de Pise. Les chercheurs peuvent désormais obtenir très facilement et très rapidement des corpus de formes verbales. Cet emploi de l'informatique entre dans notre quotidien et ne cessera plus.

90 Il en est allé tout autrement de la « fiche informatique », que nous avons essayé de constituer durant plusieurs années. L'idée est au départ celle de Y. Duhoux (voir *Syntaktika* 7, 1994), qui, pour rédiger son livre, a constitué, au départ à partir de l'œuvre de Lysias, une base de données de plus de onze mille fiches tenant compte pour chacune d'une « septentaine » de paramètres. Grâce au logiciel *FileMaker Pro*, il était possible d'obtenir une foule de statistiques portant sur les paramètres retenus. Y. Duhoux nous a communiqué cette fiche que nous avons tenté d'adapter à notre groupe avec l'aide précieuse de Daniel Béguin, l'informaticien de l'ENS ULM. Nous avons nous-mêmes rempli des fiches et nous avons comparé nos résultats. Et là, nous avons constaté des difficultés que nous n'avions pas prévues, par exemple sur le choix, pour le sémantisme verbal, entre transformatif et non-transformatif, notions que Duhoux emprunte à Ruipérez. Nous ne donnions pas les mêmes réponses pour une forme verbale donnée ! Nous avons finalement abandonné cette idée de fiches informatiques, ce que certains ont regretté. Pourtant Duhoux a réussi à faire son livre sur le verbe grec ancien avec ce procédé, ainsi que son élève Paula Lorente[20]. Mais nous ne pouvions travailler avec des fiches dont le contenu dépendait, même un tant soit peu, de celui qui les avait remplies. Et Duhoux lui-même parle de pressions exercées par les facteurs qui vont dans le même sens, en avouant qu'il ne parvient pas à une explication décisive même lorsque leur nombre est élevé, mais à une forte probabilité pour un thème plutôt qu'un autre. Y. Duhoux a d'ailleurs quitté le groupe avant la parution du premier volume.

Le premier volume

91 L'élaboration de la fiche n'occupait qu'une partie des séances et très tôt fut défini le sujet de recherche, le corpus, Platon, étant déjà choisi. Nous voulions éviter le problème de l'absence d'opposition aspectuelle présent/aoriste dans le temps présent. Nous avons pris le parti d'éviter l'indicatif. Nous avons choisi les impératifs (en excluant les parfaits) et les infinitifs *dynamiques* (pour lesquels le choix du thème est uniquement aspectuel). Quatre ou cinq exposés nourrissaient notre journée, et nous choisissions ceux qui nous paraissaient les plus intéressants pour les publier dans *Syntaktika*. Du moins pour le premier volume.

92 Très vite, J. Lallot utilisa le terme de *protocole* pour la définition des rôles dans le dialogue. « Réponds » est à l'impératif aoriste si je demande à mon interlocuteur de répondre à une question, mais à l'impératif présent si je l'institue dans le rôle de celui qui répondra. Lallot était évidemment conscient que le mot *protocole* ne pouvait servir seul à définir le thème de présent. C'est pourquoi nous avons été de plus en plus attentifs aux réflexions d'Antoine Culioli, qui, malgré son âge, venait régulièrement nous rejoindre le samedi matin à l'École. Il avait très vite intégré la notion de *protocole* à ses théories, comme on le voit dès 1994 dans *Syntaktika* 6.

93 Au bout de quelques années, J. Lallot m'a demandé d'établir une liste des communications du groupe *aspect* qui avaient été publiées dans *Syntaktika*. Ce fut notre base pour le premier volume du groupe, base qu'il fallut compléter. J'ai eu la charge de le publier à Saint-Étienne, ce qui fut réalisé en 2000. Les contributions sont françaises et hollandaises.

94 Le livre contient une préface en deux parties ; J. Lallot et L. Basset reviennent en détail sur cette aventure collective et me dispensent d'en parler davantage. A. Culioli y fait une synthèse de tous les articles dont il fait apparaître la cohérence, presque à notre grande surprise. Il intègre la variété de nos études dans le cadre des « opérations énonciatives »,

et disons, en simplifiant, qu'il ramène nos diverses analyses des présents à la notion de non-discontinuité et celles des aoristes à la discontinuité. Le présent de *protocole*, en tant que cadre fixe pour un échange conversationnel, se range facilement dans cette notion de non-discontinuité. Il faut souligner l'importance de cette participation de Culioli pour notre travail en séances et pour le volume, d'autant plus qu'il n'est pas facile d'obtenir un texte de lui, car il pense beaucoup, mais écrit peu. Notre livre lui doit énormément.

95 Il n'y a rien à dire de mon article dans cet ouvrage : il illustre, à propos des infinitifs des verbes « nommer, dénommer », choix qui s'imposait dans le *Cratyle*, les positions du groupe et n'offre aucun apport théorique spécifique[21]. J'y ai étudié les interactions de l'opposition aspectuelle présent/aoriste et de la polysémie de la notion de « nommer » (« donner un nom » / « utiliser un nom existant »).

Le second volume

96 Pour le second volume, nous avons jeté notre dévolu sur Thucydide après avoir travaillé beaucoup sur divers auteurs, qui allaient de l'Antiquité classique au Moyen-Âge ; le groupe a continué d'évoluer, notamment, si l'on s'en tient à ceux qui vont publier, avec un renfort de la participation hollandaise et ensuite l'arrivée d'un Américain. A.-M. Chanet a rendu son tablier et elle a été remplacée, pour la gestion du groupe, par O. Mortier-Waldschmidt (Université de Picardie) et S. Vassilaki (INALCO Paris).

97 Restait à trouver un nouveau sujet. Des sujets variés ont été discutés au cours des séances. Après une longue décantation, le choix se limitait aux temps du récit (thèmes de présent et d'aoriste), mais l'hésitation s'est prolongée entre les temps secondaires de l'indicatif dans le récit et le présent de narration. Le premier sujet était prometteur et il a donné lieu à des exposés remarquables, comme ceux sur les temps dans les récits de bataille (juin 2005), notamment celui de L. Basset. En outre, nous avions à nouveau le soutien de Culioli, qui avait des théories sur la question, celle de *frayage*, pour l'imparfait, à laquelle il donnait aussi le nom d'ἀκολουθία, c'est-à-dire que l'imparfait arrive pour une action qui a été préparée.

98 L'emploi de l'imparfait et de l'aoriste chez les historiens est pour nous surprenant ; traduire systématiquement en français un imparfait grec par un imparfait et un aoriste par un passé simple est une absurdité, car les systèmes aspectuels des deux langues ne sont pas identiques. On ne peut aboutir qu'à des bizarreries. La théorie de Culioli me paraissait fournir des clés pour comprendre les temps du récit en grec.

99 Mais le groupe a opté finalement pour le présent de narration, choix que je trouve regrettable, parce qu'il a éliminé les communications faites durant des années et parce qu'il nous a privés de l'aide de Culioli. Je dois reconnaître que le présent historique (PH) ou de narration pose lui aussi des problèmes difficiles et que nous ne savons pas justifier ses apparitions, qui sont fréquentes chez certains auteurs, comme Xénophon ou Thucydide. L'explication de la valeur de ces formes repose souvent sur l'idée que le thème de présent est duratif ; J. Humbert prend place dans une opinion fréquente : « Le présent dit **historique** repose sur la possibilité de remettre sous nos yeux, comme si nous en étions les témoins, des faits appartenant effectivement au passé » (p. 137)[22]. Ce point de vue est renouvelé en empruntant une métaphore cinématographique, celle d'« arrêt sur image ». Mais cela ne correspond pas aux faits grecs, et A. Rijksbaron avait déjà pris ses distances avec cette interprétation[23]. Notre collègue américain, C. H. George, a fait œuvre utile avec sa communication, retenue dans notre livre[24], où il étudie les compléments

circonstanciels qui accompagnent ou non les présents de narration. « Thucydide n'utilise jamais le PH avec un accusatif d'extension » (p. 232). « Au contraire, ces événements sont encore plus ponctuels et téliques que ceux qui sont relatés à l'aoriste » (p. 233). D'ailleurs, pour prendre le domaine que j'ai travaillé, celui de la persuasion, alors qu'on attendrait des précisions sur les circonstances de cet acte, les Grecs aimant les négociations, les argumentations et les joutes rhétoriques, on ne trouve aucun détail sur ces échanges et leur durée.

100 À la fin, nous avons mis en place un quatuor chargé de l'édition de notre second livre : J. Lallot, A. Rijksbaron, B. Jacquinod et M. Buijs. Chaque membre du groupe devait relire tous les articles finalement retenus et envoyer ses commentaires à l'auteur et aussi aux quatre responsables. Il restait à choisir le lieu de l'édition : le vote fut (de peu) favorable à Amsterdam. A. Rijksbaron devint alors la cheville ouvrière et l'ouvrage parut en 2011. M'étant dévoué durant vingt ans, j'ai profité de ce que ce livre était terminé pour quitter le groupe.

101 À la différence de ce qui s'était passé dans le volume précédent, j'ai proposé cette fois un article original, qui a pu être mal compris. Jean Lallot avait constitué, avec l'aide d'Odile Mortier-Waldschmidt et de Sophie Vassilaki, des relevés sur les présents de narration. Nous avions décidé de travailler sur les verbes qui avaient le plus fréquemment des présents de narration. J'ai pris celui qui arrivait en quatrième position, πείθω, et qui me paraissait avoir une place importante dans les événements politico-militaires, avec des alliances qui se renouvellent sans cesse[25]. Il m'a semblé très vite que mon travail devrait se faire dans le cadre des analyses structurales issues des travaux de A.-J. Greimas qui, dans l'examen des *modalités* (de l'action), distingue les différents types de « faire » et accorde précisément une place importante au « faire persuasif ».

102 J'ai suivi des stages de formation à la sémiotique de Greimas en 1975 et j'ai pu entendre le maître lui-même il y a quarante ans (1976). Cette méthode d'étude des textes m'est donc familière depuis longtemps, elle est très technique et je n'ai retenu pour cette communication que ce qui me paraissait essentiel pour attribuer un rôle au présent de narration. Il faut peut-être rappeler le schéma narratif de Greimas, qui synthétise une situation à un moment donné :

103 Destinateur → Objet ← Destinataire

104 ↑

105 Adjuvant → Sujet ← Opposant

106 L'analyse de Greimas consiste d'abord à ramener les séquences de récit à des fonctions simples : ce sont les « programmes narratifs », qui sont eux-mêmes constitués de syntagmes. On distingue les syntagmes « performanciels », les syntagmes « contractuels » et les syntagmes « disjonctionnels »/« conjonctionnels » (départs, arrivées)[26].

107 Le syntagme « contractuel » est celui qui nous intéresse ici. Il se déroule de la façon suivante, selon la description de Greimas : le sujet manipulateur S1 propose à S2, le sujet manipulé, un contrat portant sur un objet O, transmettant ainsi son *vouloir*. L'objet du *vouloir* est la réalisation par S2 du programme élaboré et transmis par S1. Entre la proposition de S1 et l'acceptation de S2 se situe le temps du « faire persuasif », qui peut aboutir à un nouveau contrat, donc à un nouveau schéma narratif. On voit le rôle capital de la persuasion qui, si elle réussit, fait passer à une nouvelle situation par l'établissement d'un nouveau contrat. Elle permet de passer à un nouveau programme narratif en

instaurant un nouveau cadre pour l'action. C'est donc une des articulations importantes du récit, et cela est à prendre en compte pour l'interprétation des présents de narration.

108 Dans des récits d'actions militaires, les alliances interviennent et se manifestent chez Greimas dans la ligne du bas du schéma actanciel, la plus fondamentale, en général au titre d'adjuvant. Les arrivées de troupes et de bateaux ont aussi une importance capitale dans la mise en place de la situation initiale dont rend compte le schéma actanciel, car elles modifient les adjuvants ou les opposants. De même, chez Thucydide, dans les syntagmes conjonctionnels et disjonctionnels, les arrivées de bateaux et de troupes sont aussi importantes que les changements de chef. Cela pourrait justifier le nombre élevé de présents de narration dans les verbes de déplacement ou de rencontre, notamment au début des récits, et le fait que le verbe qui fournit le plus de présents de narrations chez Thucydide soit ἀφικνέομαι.

109 Il est apparu à plusieurs reprises dans les différents articles que les présents de narration servaient pour des faits jugés importants. Cela est vrai pour πείθω au présent de narration. Son sémantisme l'amenait à jouer un rôle particulier dans la narration, et c'est ce qui fait que sur les 20 exemples de ce verbe à l'indicatif, 3^{e} sg, 18 soient des présents historiques. Les analyses de la *sémiotique narrative* ont montré que la persuasion est un acte essentiel par lequel se met en place le schéma actanciel. « L'examen des contextes où apparaissent les occurrences de πείθω au présent historique chez Thucydide révèle que notre auteur utilise ce moyen stylistique très précisément pour attirer notre attention sur le rôle de pivot actanciel du « faire persuasif » : toutes les fois que l'acte de persuasion entraîne [...] l'adoption d'un nouveau plan militaire ou diplomatique, c'est un présent historique qui nous le signifie »[27].

110 Comme J. Lallot à propos du *protocole*, je ne pense pas avoir donné là une définition générale de la valeur du présent historique, mais seulement avoir fait une remarque qui doit être interprétée dans le cadre de cette valeur, au même titre que les notions de fonction argumentative (Rademaker et Buijs) et même d'empathie (F. Lambert) relevées dans d'autres articles. Et c'est là que je regrette que Culioli se soit retiré. Cela n'enlève rien à la qualité de l'introduction de Rijskbaron qui d'une part donne des critères syntaxiques d'apparition de nos présents de narration et d'autre part passe en revue les divers articles en soulignant fort judicieusement les convergences sur l'idée de « faits remarquables », divers auteurs utilisant le mot *crucial* en français ou en anglais. Sans refaire le travail de Rijskbaron, je relève les explications par les notions d'arrière-fond (*foreground*) et de *climax* (Allan), celle de « basculement de la situation » (O. Mortier-Waldchmidt), « événements qui sont décisifs pour le message » (Rademaker et Buijs), « instants cruciaux » (Basset), et « forme verbale 'chargée' » (Rijskbaron).

Articles

111 À la différence de mes écrits sur le lexique, mes autres écrits sur la syntaxe ont en général pris la forme d'une communication dans un colloque, à l'exception de deux articles, un article paru dans la *Revue de Philologie* sur un fait de « dépréverbation » et un dans les *Mélanges F. Kerlouégan* traitant d'un fait assez bizarre, qu'on trouve chez Homère, en particulier en Z 396 et auquel on attribue le nom d'*attraction inverse*[28].

« Homère Z 396 et l'attraction inverse »

112 Au chant VI de l'Iliade, Hector est à la recherche d'Andromaque : elle arrive, « Andromaque, la fille du magnanime Éétion, Éétion qui habite au pied du Placos forestier »

> Z 395-6 Ἀνδρομάχη θυγάτηρ μεγαλήτορος Ἠετίωνος, / Ἠετίων ὃς ἔναιεν ὑπὸ Πλάκῳ ὑληέσσῃ.

113 Z 396 présente deux faits : une reprise du nom propre qui termine le vers précédent (épanalepse), mais surtout un changement de cas (le nom passe du génitif au nominatif). Ce qui semble poser problème, c'est le nominatif Ἠετίων en Z 396, mais le texte est donné par tous les manuscrits anciens. En réalité, c'est ὃς qui fait difficulté si on le considère comme un relatif. Ce cas n'est pas complètement isolé et on ne résout rien en parlant *d'attraction inverse* pour le cas de Ἠετίων. Une étiquette n'est pas une explication. L'idée d'*attraction inverse* est la solution dans laquelle on s'enferme dès lors qu'on fait de ὃς un relatif. Or l'emploi de ὃς comme anaphorique est bien admis[29].

114 Si nous renonçons à voir en lui un relatif, nous pouvons comprendre : « Éétion, lui, habitait au pied du Placos forestier ». Le nom propre étant le sujet, le nominatif ne fait plus problème. Rappelons d'abord que « le relatif grec [...] repose sur un thème *yo-, attesté en grec, en indo-iranien, en slave et en baltique »[30]. Pour donner une assise à cette hypothèse, il faut recourir à la grammaire comparée et trouver des emplois parallèles à ce thème **yo-*. En réalité, ce qui m'avait inspiré cet article, c'était la connaissance, grâce à un cours de J. Haudry, de *l'Hymne à Mithra* qui constitue le *Yašt X* de l'*Avesta,* la bible de la religion zoroastrienne. Dans cet hymne, il y a un « refrain » qui commence par *Miθrō yō vouru.gaoyaoitiš* « Mithra à la vaste surveillance », avec *yō* qui joue ici le rôle de *ligateur de syntagme* et qui se place entre le nom et l'adjectif composé. E. Benveniste a rapproché de cet emploi le tour latin *divi qui potes* (« les dieux puissants ») et Plaute, *Stich.* 649 *Salvete, Athenae, quae nutrices Graeciae* (« Salut, Athènes, nourrice de la Grèce »). En effet, cet emploi de *ligateur de syntagme*, pour reprendre la terminologie de F. Bader, qui a montré que les thèmes pronominaux pouvaient tous endosser diverses fonctions, se trouve en tokharien, mais aussi avec la forme fléchie en grec N 313 Τεῦκρος ὃς ἄριστος Ἀχαιῶν (« Teucros, le meilleur des Achéens ») et en sanscrit *marúto yé sahāsa* « les Maruts puissants » (*yé* est le pluriel du relatif *yaḥ)*. Cette particule pourrait aussi fournir une explication au *yo-* qui s'accole parfois en mycénien à l'initiale d'un verbe (*yodososi...* : « ... donneront... »). La grammaire comparée fournit ainsi une solution élégante à l'origine de ce qu'on a appelé *l'attraction inverse*, qui s'explique simplement par un archaïsme syntaxique.

La dépréverbation

115 J'ai écrit un article[31] sur la dépréverbation comprise au sens de non-reprise d'un préverbe déjà présent avec autre verbe : nous sommes donc là dans de la syntaxe. On lit dans la *CUF* :

> Eur., *Cycl.* 336 Ὡς τοὐμπιεῖν γε κἀμφαγεῖν τοὐφ΄ ἡμέραν
> « Car boire et manger tout son saoul chaque jour »

116 C'est là une double correction proposée par Reiske, le texte des manuscrits étant τοῦ πιεῖν γε καὶ φαγεῖν. Une correction est nécessaire, car le vers suivant indique que nous

avons ici un syntagme au nominatif. Le problème est donc syntaxique et non métrique. La première correction de Reiske (τοὐμπιεῖν crase pour τὸ ἐμπιεῖν) est très bonne, paléographiquement acceptable et la restitution du verbe ἐμπιεῖν convient à la gloutonnerie du Cyclope.

117 Faut-il maintenant accepter la seconde correction (κἀμφαγεῖν crase pour καὶ ἐμφαγεῖν) ? En d'autres termes, faut-il restituer deux fois le préfixe au prix d'une correction peu vraisemblable épigraphiquement ? Dans beaucoup de langues, la non reprise d'un mot est un fait courant, par exemple en français : pour dire *avec* rapidité et *avec* efficacité nous disons très normalement *avec* rapidité et efficacité sans répéter *avec*. La chose est plus rare avec une partie de mot, mais la possibilité de ne pas répéter un préverbe en grec ancien a été signalée par Kühner-Gerth, Wackernagel et Schwyzer. Cette possibilité syntaxique peut être naturelle ou peut être considérée comme une survivance de l'époque où la « tmèse » était courante (encore chez Homère) et où le préverbe est un mot à part entière. Il faut donc se contenter de la première correction de Reiske et lire Ὡς τοὐμπιεῖν γε καὶ φαγεῖν τοὐφ΄ ἡμέραν. Cet article est dans la droite ligne de la philologie la plus classique.

Communications dans des colloques internationaux

118 Je laisse de côté le colloque de Lille[32] où je ne fais que reprendre mes idées sur φημί (1978), ainsi que deux colloques où je n'ai pas traité de syntaxe (colloque de Rouen sur l'homonymie en 2001[33] et de Lyon sur l'ambiguïté volontaire en 2005[34]). Je signale d'abord les communications où je prolonge des réflexions présentes dans la thèse, puis je finirai par des colloques où j'aborde des domaines nouveaux.

Colloque de Los Angeles (1993) : « Régression et création dans le double accusatif »[35]

119 J'ai profité d'une invitation au 11e Congrès de linguistique historique, qui se tenait à Los Angeles en 1993, pour présenter à un large public de linguistes l'essentiel de ma thèse. J'ai découvert sur place que ma thèse figurait dans la bibliothèque de UCLA, mais je ne pensais pas que cela suffise pour qu'elle soit lue. J'ai eu la chance d'être retenu pour les actes et que mon texte soit publié en anglais avec, comme c'est la règle dans ce type de colloque, tous les exemples grecs translittérés et présentés de façon à être compris par les non hellénistes.

120 La nécessité de tout dire en moins de 10 pages oblige à se centrer sur l'essentiel, à se débarrasser des corpus et à ne voir que les grandes lignes des évolutions puisqu'il s'agissait d'un congrès de linguistique historique. Je me suis centré sur les évolutions bien différentes d'un type à l'autre de double accusatif. Un tel exposé fait apparaître le grand nombre de tours existant en grec ancien et la richesse de leur histoire, souvent liée aux genres littéraires. Le double accusatif du tout et de la partie est une caractéristique du genre épique et donc doit être analysé chez Aristophane comme une parodie du grand genre. En français, la rection directe d'une locution, type Céline « Du foin !... voilà tout ce qu'on a droit »[36] ne se trouve que dans la langue vraiment familière ou son imitation[37], tandis qu'en grec elle fournit des exemples étonnants d'originalité dans la poésie lyrique. Une construction avec double accusatif est souvent attachée à un verbe particulier (cf. en

fr. *se rappeler* qui ne se construit pas en français correct avec un *de* comme *se souvenir de*), mais l'analogie intervient à l'intérieur d'un champ sémantique et *se rappeler* emprunte à *se souvenir* sa construction avec la préposition *de*. De même, le double accusatif avec δίδασκω ou *doceo* s'étend à des verbes pouvant signifier *enseigner*, comme ἐκμουσόω en Eur. *Bacch.* 825 ou en latin tardif *instruo* (*ignaros instro uerum*, Commodien, *Instr.* 1,19). Le double accusatif peut aussi introduire un sens causatif (ποτίζειν « faire boire » chez Platon et la *Septante*). En français, le verbe « apprendre » qui, avec deux actants, décrit un apprentissage, sert pour un enseignement avec trois actants (*apprendre quelque chose à quelqu'un*). Il en va de même encore en grec moderne où le verbe correspondant μαθαίνω « apprendre en tant qu'élève » prend le sens d'*enseigner* avec deux accusatifs : μαθαίνω το γιο τα ελληνικά « J'apprends le grec à mon fils ».

Colloque international de Madrid (2003) : « Le domaine de l'accusatif de relation »[38]

121 Comme je l'ai rappelé plus haut, j'ai rattaché le double accusatif du tout et de la partie à l'expression de la « possession inaliénable » au sens de partie intégrante. J'ai étendu ma réflexion aux tours qui à tort ou à raison ont été liés à cette notion. J'ai donc étudié chez Homère l'accusatif de relation, qui concerne un ensemble sémantique un peu plus large que celui du σχῆμα καθ᾽ ὅλον καὶ μέρος, mais de même nature, avec extension aux caractéristiques internes d'un individu ou d'une chose. Seul le mot ἔργα dans cette liste paraissait un peu à part.

122 J'ai profité du colloque de Madrid (2003), qui prenait la suite des deux colloques stéphanois consacrés à la syntaxe grecque et qui avait pour thème les classes de mots, pour mieux caractériser l'accusatif de relation en fonction de son support : il est, de tous les types d'accusatifs, le seul qui complète une forme nominale.

123 Mais, surtout, j'ai poursuivi l'étude du champ concerné et j'ai pris comme corpus le Ve siècle. On y retrouve sans surprise, dans les termes à l'accusatif, les parties du corps ou d'un objet, les sièges de sentiments, mais aussi des nouveautés comme des éléments de caractère chez Eschyle ou des compétences comme l'art de la guerre ou la compétence en musique. Dès lors, ἔργα, qui semblait aberrant, est à considérer comme le premier signe d'un élargissement de la sphère de la personne dans le cadre de l'accusatif de relation aux capacités spécifiques de la personne et annonce τὰ πολέμια, τὴν ἰατρικήν ou τὴν μουσικήν du V^e^ siècle.

Colloque de Grenoble (1993) : Millman Parry à l'épreuve du double accusatif[39]

124 F. Létoublon a eu la bonne idée d'organiser en 1993 un colloque en hommage à Milman Parry. Je trouve tout à fait étonnant qu'un Américain soit venu à Paris en 1928 soutenir une thèse, en français, sur Homère, notre grand poète à nous tous, les Européens, pour nous quelque chose comme l'origine de la poésie, et que cet Américain vienne nous expliquer que l'auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* ne soit qu'un assembleur de « formules » toutes faites qu'il ne se donne pas le droit de modifier. Et le plus troublant est que sa démonstration sur les « formules » nom + épithète est fort convaincante.

125 La répétition dans le style épique saute aux yeux à la première lecture. Ulysse est 82 fois πολύμητις, 38 fois πολύτλας, il est aussi 98 fois δῖος. Achille l'est 45 fois, etc. Ce que Parry établit, c'est le rôle de la métrique dans ce phénomène. À une place donnée du vers, pour tel cas du syntagme, c'est automatiquement telle épithète qui apparaît, et cela sans variation. On en arrive même à des absurdités ; ainsi, Nausicaa va laver « du linge éclatant de blancheur » (ἐσθῆτα φαεινήν), ce qui a fait réagir les Anciens, qui ont, pour cette épithète « ornementale », parlé d'épithète « de nature » (scholie : οὐ τὴν τότε οὖσαν φαεινήν. ῥερύπωται γάρ. ἀλλὰ τὴν φύσει καθαράν). Le linge est habituellement éclatant de blancheur et la pression du style formulaire impose une épithète traditionnelle sans se soucier du contexte. Nous avons là des problèmes de stylistique. Naturellement, ce constat étant trop contraire à notre appréhension d'Homère, de nombreuses études, sans nier l'apport de Parry dans le cas des formules nom + épithète, ont établi qu'il y avait par ailleurs beaucoup de flexibilité[40].

126 Dans ma communication à Grenoble, j'ai posé deux problèmes relatifs à la syntaxe dans ce système : la valeur des statistiques et l'indépendance de la syntaxe, avec des réponses différentes aux deux questions.

127 J'ai relevé 139 exemples de double accusatif avec un verbe *dire* chez Homère, mais un seul chez Pindare. La différence est importante, mais il faut la pondérer, car le nombre élevé chez Homère reflète surtout l'habitude d'introduire des paroles avec un verbe fortement formulaire. La stylistique est plus concernée que la syntaxe.

128 Pour répondre à la seconde question, j'ai montré deux choses, d'une part la grande flexibilité déjà chez Homère et l'absence d'emprunt de formules chez les auteurs épiques postérieurs. Si l'on prend comme exemple les doubles accusatifs du tout et de la partie, on constate chez Homère que l'aoriste du verbe βάλλω, qui sert beaucoup pour les blessures, se trouve dans n'importe lequel pied des cinq premiers pieds de l'hexamètre et l'on constate, lorsque le tour est importé par Apollonios de Rhodes, que le domaine sémantique d'emploi du tour est bien respecté et que, pour les sentiments qui envahissent un individu, il y a renouvellement total des noms de sentiments et renouvellement presque total des verbes utilisés. C'est donc bien la syntaxe qui est importée indépendamment du style formulaire.

129 Pour ce colloque, il suffisait de se placer dans les théories de Parry, que tout le monde connaît et que j'ai eu plaisir à enseigner. Aucune des communications n'avait besoin d'un soutien théorique particulier.

Congrès d'Amsterdam sur les particules[41]

130 Rijksbaron a organisé à Amsterdam en 1996 un colloque sur les *particules* en grec ancien en l'honneur du départ à la retraite de C. J. Ruijgh, qui avait marqué par son livre intitulé *Autour de τε épique* (1971), œuvre monumentale qui aborde un grand nombre de *particules*. Pour ce colloque, j'ai choisi d'étudier καίτοι et je me suis placé dans l'optique de la pragmatique d'O. Ducrot[42].

131 Pour les hellénistes, la bible en matière de particules est J. D. Denniston, *The Greek Particles* , Oxford, 2e éd., 1954. Comme tous les autres chercheurs jusqu'à ce colloque, Denniston procède par taxinomie, il faut mettre une étiquette sur chaque emploi, quitte à reconnaître que les emplois ne se justifient pas par une valeur ; il aboutit ainsi pour la particule καίτοι à une présentation en 14 paragraphes, avec des valeurs comme

adversative, *continuative* ou *logique*. J. Humbert déclare qu'elle est « à la fois intensive et restrictive », Kühner-Gerth disent qu'elle sert à opposer (*entgegenstellt*), puis avouent qu'elle apparaît sans opposition (*ohne Gegensatz*). Denniston conclut que καίτοι se situe dans une position intermédiaire entre les *eliminative adversatives* et les *balancing adversatives*. Ces analyses ne sont pas satisfaisantes et je me suis demandé s'il ne vaudrait pas mieux chercher une fonction pragmatique plutôt qu'à situer notre particule dans une taxinomie.

132 J'ai choisi Platon comme corpus initial, pour trois raisons :

- il présente des récits et des dialogues, des échanges courts et de véritables exposés
- il présente 140 exemples de καίτοι
- il est cité par Denniston dans 12 de ses 14 rubriques.

133 En réalité, ce corpus se révèle d'une grande homogénéité et il apparaît que la particule καίτοι est employée dans les raisonnements. Elle introduit un élément nouveau qui doit relancer la réflexion. Précisons avec un exemple, la première phrase de *l'Apologie de Socrate* :

> Ὅτι μὲν ὑμεῖς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πεπόνθατε ὑπὸ τῶν ἐμῶν κατηγόρων, οὐκ οἶδα· ἐγὼ δ᾽ οὖν καὶ αὐτὸς ὑπ᾽ αὐτῶν ὀλίγου ἐμαυτοῦ ἐπελαθόμην· οὕτω πιθανῶς ἔλεγον· καίτοι ἀληθές γε ὡς ἔπος εἰπεῖν οὐδὲν εἰρήκασιν. (Plat. *Ap.*, 17a1-4)
>
> « Je ne sais trop, Athéniens, quel effet mes accusateurs ont pu produire sur vous. Pour moi, en les écoutant, j'ai failli oublier qui je suis, tant leurs discours étaient persuasifs. Et pourtant, sans exagérer, ils n'ont pas dit un seul mot de vrai ».

134 Devant un tel exemple, il ne faut pas se demander si la particule est adversative ou non (on peut soutenir les deux), mais décrire son fonctionnement. Il peut être éclairant de voir la portée de l'adverbe πιθανῶς , qui situe les propos des adversaires de Socrate dans le domaine de la conviction, mais, d'un point de vue argumentatif, la valeur persuasive peut être utilisée pour établir une véridicité. De « il est convaincant », on est porté à conclure « il est vrai ». La phrase introduite par καίτοι ne récuse pas les propos précédents, n'annule pas l'idée que les propos des accusateurs de Socrate sont tellement bien présentés qu'ils sont capables de persuader, elle n'est donc pas véritablement adversative, mais elle élimine une interprétation qui pourrait venir à l'esprit. Elle nous rappelle que celui qui persuade peut être un menteur. Elle évite à l'interlocuteur de se fourvoyer sur une fausse piste, de conclure, à partir de « il persuade », qu'« il dit vrai ». On peut formaliser ainsi :

135 Nous avons une affirmation *A* (= il est convaincant) qui pourrait aller dans le sens d'un conclusion *c*, non explicitée (= donc il dit vrai). Καίτοι introduit une affirmation *B* (= en fait il a menti) qui ne détruit pas A (il reste qu'il est capable de convaincre) (B≠-A), mais qui pousse à conclure *–c* (= il dit des choses qui ne sont pas vraies).

136 O. Ducrot a décrit d'une façon proche un des deux emplois de la conjonction française *mais*, celui qui correspond à all. *aber* et à espagnol *pero*. Comme ce *mais* (et à la différence de all. *sondern* et esp. *sino*), καίτοι ne présuppose pas que la proposition précédente soit négative, ni de forme, ni de sens. Et on peut ajouter que *A* et *B* n'appartiennent pas toujours à la même classe argumentative.

137 La particule καίτοι, qui n'existe pas chez Homère, s'est donc développée rapidement et a comblé un vide dans l'argumentation.

138 En ce qui concerne la méthode, deux remarques s'imposent. D'abord, nous sommes à Amsterdam, où a déjà éclos la *Functional Grammar* de S. Dik. Or ce dernier n'apparaît dans la bibliographie d'aucun article, pas même dans celle de G. Wakker, qui a publié en 1994 son gros livre (450 p.) sur le conditionnel, livre qu'elle place sous le patronage de la *Functional Grammar*. Ensuite, A. Rijksbaron, dans son introduction, souligne que six articles sur quatorze relèvent de la pragmatique (Roulet pour l'école de Genève et Ducrot pour l'école française), deux de Français et quatre de Hollandais. Cela montre que le sujet traité importe beaucoup pour le choix d'une théorie, et nous mène à la conclusion. Mais auparavant, je voudrai dire un mot relatif à mon enseignement.

Petit aperçu sur la syntaxe dans mon enseignement

139 L'enseignement a été une part fondamentale de ma vie et ce serait fausser la réalité que de ne pas le mentionner ici, mais le plus notable est inséparable de mes recherches et a donc été déjà signalé. En outre, la phonétique, la morphologie de l'attique, mais aussi les nombreux dialectes, littéraires ou épigraphiques, dont il faut étudier d'abord la morphologie, font que la syntaxe, qui fut majoritaire dans mes travaux, fut minoritaire dans mon enseignement. La phonétique et la morphologie ont constitué très tôt un acquis qui a peu changé[43]. Comme le bilan à faire ici concerne principalement la syntaxe, je ne signale, à titre d'exemple, qu'une évolution à propos de la structure du thème de parfait. Il était traditionnel de considérer qu'elle était caractérisée par deux traits : le redoublement et le vocalisme radical *o*. Un des exemples emblématiques était la « correspondance » du grec λέλοιπα, du sanscrit *rireca* (dialecte où *r* et *l* sont confondus et où *e* peut remonter à *oi*) et du latin *līquī* qui ne se trouve guère que dans *relīquī*, où il fallait supposer une haplologie <**re-leloik*^{w}*a*(*i*). Aucune de ces trois formes n'était en réalité superposable, mais nous n'en tirions pas les conséquences. C'est F. Bader qui, dans un article en 1968[44], a tout bousculé en proposant deux types : le parfait aurait été caractérisé soit par un vocalisme *o* radical (grec οἶδα, lat. *vīdī*, skr. *veda* <**woida*), soit par un redoublement en *e*, mais alors le degré radical est réduit, d'où le *–d-* intérieur du lat. *de-d-ī* qui représente la racine. Dès lors λέλοιπα n'est pas un archaïsme, mais, comme le skr. *rireca*, un ancien parfait radical à vocalisme *o* surcaractérisé par un redoublement (ce qui explique la différence de timbre de la voyelle du redoublement) ; c'est *līquī* qui est ancien et qui d'ailleurs correspond à la forme gotique *laiʜ*. Tenir compte de cet article conduit à réécrire entièrement le chapitre sur la morphologie du parfait, en grec comme en latin, ce que j'ai fait. P. Monteil n'a pas eu ce courage pour sa morphologie du latin et s'en justifie par une note[45] !

140 Pour des raisons de date, on ne peut reprocher à l'excellent manuel de morphologie de P. Chantraine de n'être pas à jour sur le rapport du parfait, du moyen et de la flexion thématique (travaux de J. Kuryłowicz, C. Watkins, F. Bader, etc.), ni sur cette nouvelle description du parfait indo-européen.

141 Je me dois d'abandonner ce chapitre, puisque je dois traiter de syntaxe. Il est impossible de faire le tour de mes travaux dans ce domaine, je ne peux, dans ce chapitre sur mon enseignement, que me limiter à quelques sujets : comment citer tout ce que j'ai lu et utilisé.

Le supplétisme

142 Le supplétisme appartient encore à la morphologie, dans la mesure où le choix d'une forme est imposé, comme pour les thèmes autres que l'infectum de φέρω comme du lat. *ferō*. Dans la thèse de F. Létoublon[46], les faits de supplétisme dans les verbes « aller » prennent une telle ampleur qu'on a l'impression de se rapprocher de la syntaxe. Je ne détaille pas, je dis seulement le plaisir que j'ai eu à enseigner ces idées.

Les déterminants

143 J'ai toujours été méfiant sur l'inflation de la terminologie linguistique, je n'ai utilisé des néologisme et des termes techniques qu'en cas de nécessité épistémologique. Mais il est une notion dont la nécessité me paraît incontestable, c'est celle de déterminants du nom, car il y a en français, comme en grec, des règles de cumul et de places respectives sans lesquelles on ne peut construire une phrase correcte. L'essentiel de ces règles était connu : comment, sans elles, faire du thème grec ? Et tout le monde connaît ce fait remarquable : les deux sens du mot αὐτός, que le grec classique résout par la place du mot, alors que le latin recourt pour ce faire à deux mots : *ipse* et *idem*. Mais il faut être reconnaissant à M. Biraud pour sa thèse[47] et tous ses travaux ultérieurs. Nous avons désormais une vue d'ensemble, un classement théorique solide et une vraie réflexion linguistique sur ces catégories, avec les notions de caractérisation, d'actualisation et de détermination.

Les cas

144 Les cas ont toujours été pour moi un casse-tête, y compris l'accusatif (mais j'en ai assez parlé et je ne reviens pas dessus). En réalité, tous les cas posent problème indépendamment, ainsi que leur catégorie et la façon de les traiter. Ce n'est pas qu'on les ait négligés, mais les efforts anciens et même récents n'ont pas recueilli la faveur des chercheurs[48]. Nous ne recourons à Sanctius (XVIe s.) que pour nous moquer de son admiration excessive pour le latin qui le pousse à établir l'existence d'un ablatif en grec. La tentative des générativistes pour réhabiliter Planude (XIIIe s.) me semble sans lendemain. Mais ma génération n'a pas davantage trouvé de solution définitive chez R. Jakobson ou J. Kuryłowicz. L. Tesnière n'a trouvé de véritable écho que chez les latinistes allemands (en particulier H. Happ, qui est venu à « Aussois » [Bourg-Saint-Maurice] en 1976).

145 Je me suis donc retrouvé, pour écrire ces cours incontournables, avec une double tradition, celle de la grammaire comparée, avec la notion de syncrétisme, qui offre une méthode commode à défaut d'être pleinement satisfaisante et des conceptions synchroniques, avec recours aux morphèmes discontinus et à la notion de marque. La grammaire homérique de P. Chantraine s'en tient à la méthode comparative. L'analyse avec morphèmes discontinus et formes marquées convient bien pour l'ablatif latin. On obtient un comitatif noté par /*cum* … + abl./, un ablatif noté par /*ab* ou *ex* … + abl./, l'ablatif seul, en dehors des formes marquées, notant l'instrumental. Cette analyse est plus difficile à manier en grec.

146 Pour le datif grec, j'ai eu surtout recours à un plan historique, ce qui est la perspective d'Humbert et de Chantraine. Ils font de même pour le génitif, en subdivisant les génitifs « proprement dits » en partitif et adnominal. Mais le premier critère est sémantique et le second syntaxique, ce qui n'est pas satisfaisant, pas plus que la séparation du partitif et du génitif-ablatif. C'est, sans doute, par désespoir, faute de trouver mieux, que j'ai fait un cours sur le génitif du grec ancien en me fondant sur les positions syntaxiques (génitif en fonction de sujet, de prédicat, d'attribut, d'objet, complément d'adverbe, de nom, d'adjectif, complément circonstanciel, exclamatif, de but ou absolu). Cela donne une bonne vue d'ensemble, mais n'apporte pas un éclairage linguistique digne de ce nom.

147 L'ouvrage de Silvia Luraghi est arrivé trop tard pour que j'écrive de nouveaux cours sur les cas en grec ancien (*On the Meaning of Prepositions and Cases : The Expression of Semantic Roles in Ancient Greek*, Amsterdam, 2003). Silvia Luraghi propose une description d'ensemble des cas et des prépositions en essayant de dépasser les apories des théories antérieures, notamment le localisme, par le recours à la grammaire cognitive. Les nouvelles générations disposent désormais d'une description solide et complète sur ce sujet, qui traite à la fois des cas et des prépositions, ce qui est indispensable.

148 Pour inciter à la réflexion, j'ai parlé à mes étudiants de la conception pâninéenne du nominatif. Les langues ergatives, dont C. Tchekhoff nous avait parlé à « Aussois » dès 1975, poussaient à réfléchir sur la valeur de ce cas et sa relation avec la notion d'agent[49]. Il me paraissait intéressant de signaler la position de Pāṇini qui attribue l'identification de l'agent à la désinence du verbe et réduit le substantif au nominatif à une sorte d'apposition à la désinence. Mais je ne me suis pas senti capable de faire une grammaire grecque complète sur le modèle de celle de Pāṇini.

La corrélation

149 Je ne peux qu'être sommaire sur ce sujet, que je suis loin de mépriser puisque j'ai publié à Saint-Étienne le colloque de Bordeaux qui lui a été consacré[50]. Les faits sont nombreux en latin, la corrélation est constante en sanscrit et nous la connaissons bien chez Homère (voir la thèse de P. Monteil) mais, habitués que nous sommes au grec de l'époque classique, nous avons tendance à y voir une particularité poétique. J'ai plusieurs fois présenté à mes étudiants l'étonnant article de J. Haudry sur ce sujet[51] ; Haudry est familier du védique et du vieil iranien où cette structure est la base de la phrase. Méfiant vis-à-vis de l'explication de l'hypotaxe à partir de la prétendue parataxe primitive, Haudry préfère tirer l'hypotaxe de la corrélation ; il suffit de changements d'origine expressive (inversion, suppression du corrélatif, modification de la segmentation, etc.) pour que l'on passe de l'une à l'autre, c'est-à-dire du diptyque normal (lat. *qui … is …*) à une proposition avec relative (lat. (*is*) *… qui …*). Ainsi, le diptyque *ut sementem feceris, ita metes* (Cic.) donne, par inversion, *ita paraui copias facile ut uincam* (Pl.), avec une subordonnée finale. J'ai surtout exposé cette thèse dans le cadre de la syntaxe latine, qui est celui choisi par Haudry, et où elle fonctionne remarquablement bien, mais elle donne aussi un éclairage intéressant à la langue d'Homère.

Les emplois performatifs

150 Je pense que c'est avec O. Ducrot à Aussois que j'ai découvert la notion de performatif, qu'à l'occasion j'ai introduite dans mes cours. Contrairement à ce qu'on proclame

souvent, qu'il y a d'une part les actes et d'autre part les paroles, il y a des cas où l'acte se réalise par la parole, typiquement lorsque je dis « Je jure ». Le serment existe par l'acte d'énonciation ; on parle alors de verbes performatifs, à tort, puisque ces verbes « jurer » ne le sont qu'à la 1ère personne de l'indicatif présent « Je jure », et ne le sont pas pour les autres formes ; « Il jure » n'est pas performatif, puisqu'ici l'énoncé est distinct du serment. On fait remonter la notion de performatif, dont le sens ne se comprend au départ qu'à partir du verbe anglais *to perform* « réaliser », au philosophe anglais J. Austin et notamment à son livre dont le titre français est *Quand dire c'est faire* (1970). De fait, Austin est à l'origine des réflexions actuelles sur la performativité, mais il me semble que Varron, deux mille ans avant lui, avait une idée claire du phénomène. Il écrit en effet : *Spondere est dicere spondeo*, « Promettre, c'est dire 'je promets' » (*L.L.*, VI, 69). J'ai beaucoup d'estime pour Varron, mais il se pourrait très bien qu'il tienne cette idée des Grecs, peut-être des stoïciens dont nous avons perdu tant d'ouvrages, qui se sont beaucoup intéressés à la langue.

La phrase nominale en grec

151 Benveniste s'était opposé à Meillet qui distinguait les « phrases verbales pures » et les « phrases verbales à verbe être » (contradiction dans les termes !), Benveniste arguant du fait indiscutable que le verbe *être* est un verbe[52] ! Ce qui était une bonne position. Mais Benveniste considère, ce qui n'est pas toujours vrai, que ce qui manque à la phrase nominale, c'est un verbe *être* à l'indicatif présent, 3e sg.[53], et donc que la phrase nominale est « intemporelle, impersonnelle, et non-modale » et qu'elle se confine aux vérités générales. J. Humbert, tout à la dévotion du maître, va plus loin et déclare que « A 404 ὸ γρ αὖτε βίῃ οὖ πατρὸς ἀμείνων 'c'est que lui, par sa force, est au-dessus de son père', cité par M. Benveniste, n'est pas une phrase nominale, parce que ce jugement de valeur n'est valable que pour le seul Briarée » (p. 66). Humbert déclare qu'elle n'est pas nominale, bien qu'elle soit sans verbe, au nom de sa lecture restrictive de Benveniste !

152 J'ai fait plusieurs fois un cours sur la phrase nominale, ce qui était facilité par la publication d'une bible sur le sujet, en grec, en l'occurrence la thèse de Charles Guiraud[54]. Mon cours a, au début, suivi les thèses de mes grands prédécesseurs, mais j'ai senti de plus en plus qu'elles n'étaient pas acceptables. Guiraud avait fait des relevés qui plaidaient contre certains points de vue de Benveniste ; mais au lieu d'en faire une critique raisonnable et fondée, il a fait de l'hyperbenvenistisme ; son corpus montrait que la phrase nominale n'était pas en régression et donnait des exemples avec des premières et des deuxièmes personnes, et même des exemples qui correspondaient à un temps du passé.

- 1ère pers. : Eur., *Ion*, 136 Φοῖβός μοι γενέτωρ πατήρ « Mon père naturel est Phoebus »
Cf. skr. *R.V.* IV, 42, 2 *ahám rā́jā váruṇo* (litt. « moi, roi Varuna ») « Je suis le roi Varuna »
- 2e pers. : cf. skr. *R.V.*VII, 12, *3 tváṃ váruṇa utá mítró agne* « Agni, tu es Varuna et Mitra »
(*tvam* = « toi » au nominatif)
Fr. *A toi de jouer*
- situation particulière : Δ 253 Ἰδομενεὺς μὲν ἐνι προμάχοις « Idoménée se tenait devant leurs lignes »
Eur., *Ion* 866 φροῦδαι δ᾽ ἐλπίδες « les espoirs sont partis ».

153 Guiraud multiplie les subdivisions pour étudier les nombreuses phrases nominales qui ne correspondent pas à sa définition étriquée. Il en conclut qu'« il faut distinguer entre la phrase nominale authentique et plusieurs types de phrases non-verbales qui ont été décrites dans cette étude » (p. 329), mais l'expression « phrase nominale authentique » dénote une allégeance à une théorie qui est en contradiction avec les faits. J'ai donc progressivement modifié mon cours et je me suis intéressé à tout l'éventail des possibilités de la phrase nominale, en reconnaissant que le verbe *être* est un verbe et en me débarrassant des préjugés de Guiraud sur la « phrase nominale authentique » et de tous ses classements qui en découlent et dont il n'est d'ailleurs pas toujours satisfait. Il a publié un article en 1976 qui aggrave les choses, je l'ai rencontré peu après, mais toute discussion s'est avérée impossible, il était totalement enfermé dans son système, alors que Benveniste lui-même ne limitait pas complètement les phrases nominales à l'expression des vérités générales (« où elle tend à se confiner [...] après avoir connu plus de souplesse », *Problèmes*, p. 165).

154 Il a fallu attendre 1994 pour voir paraître une thèse qui fait table rase des préjugés hérités des maîtres, celle de Nicole Lanérès consacrée à la phrase nominale dans l'*Iliade*[55]. Pour le point de départ, mon cours était enfin en phase avec une réflexion publiée. Pour N. Lanérès, toutes les phrases sans verbe méritent la dénomination de « phrases nominales ». Les faits obligent à admettre que c'est un type d'une très grande variété syntaxique, qui est capable d'exprimer la personne, le mode et le temps, très lié au contexte. Dès lors qu'on est libéré des étiquettes « phrases nominales authentiques », « phrases nominales à verbe être », on peut, de façon plus saine, tenter d'analyser le choix que fait l'auteur d'une phrase nominale, dans chaque situation particulière.

Essai de bilan

155 Mes collègues ont souhaité cet aperçu sur un demi-siècle de syntaxe grecque ; il a paru plus raisonnable de s'en tenir à mes seuls travaux, tout passer en revue était impossible ; l'idée n'était pas que mes recherches auraient un intérêt particulier, mais ils espéraient que j'étais représentatif de ma génération, même s'il va de soi que chacun a son parcours propre. J'ai passé l'agrégation de grammaire il y a cinquante ans, à une époque où, du moins pour le grec, le latin et l'ancien français, la perspective était presque entièrement historique. Le spécialiste de grammaire française du jury passait pour guillaumien, et c'est peut-être pour cela que je n'ai pas compris l'intitulé du sujet que j'ai tiré à l'oral. Pour réussir, il suffisait de connaître par cœur les manuels : pour la phonétique, Lejeune d'avant la refonte avec le mycénien, Niedermann et Bourciez ; pour la morphologie : Chantraine après la révision à laquelle avait participé Taillardat pour le mycénien, Ernout (Monteil n'est pas encore paru), Raynaud de Lage (duquel on se contentait pour la syntaxe de l'ancien français). Pour la syntaxe : Humbert, plus Chantraine pour Homère, et Ernout-Thomas). Nous ne connaissions Saussure que par nos enseignants et, de même, assez largement Meillet et Benveniste. Ma mémoire n'est pas précise, mais il me semble que je ne connaissais pas Martinet dont, pourtant, les *Éléments de linguistique générale* étaient sortis en 1960.

156 Pour la plupart d'entre nous, en tout cas pour les provinciaux, la découverte des nouvelles tendances linguistiques (synchroniques) s'est faite après l'agrégation, pour beaucoup à « Aussois ». Nous découvrons en même temps les phonèmes et la phonétique

synchronique (pragoise), les morphèmes et Martinet, la double articulation du langage, l'analyse en constituants immédiats, la grammaire générative dont Touratier est un expert, et même la sémantique générative née aux U.S.A en 1968 et due à une réaction des élèves de Chomsky, etc.

157 L'engouement suscité par ces révélations aboutit dans ma thèse de 3e cycle à une cinquantaine de pages pleines d'« arbres » et de « règles de réécriture », alors que cette découverte ne date, pour moi, que d'un an. Il est tout aussi frappant de constater que, dans ma thèse d'État, dont le premier chapitre reprend en l'élargissant ma thèse de troisième cycle, ces « arbres » et ces « règles de réécriture » ont disparu. Ce n'est pas que j'ai changé d'avis, mais il m'a semblé qu'en les supprimant, je n'appauvrissais pas mon exposé.

158 Ce qui me frappe, c'est que peu de spécialistes de linguistique grecque ont pris comme drapeau une théorie linguistique, à la différence (relative) d'un certain nombre de latinistes. Nous n'avons pas l'équivalent, en syntaxe du grec ancien, de P. de Carvalho qui a publié, en deux volumes[56], sa thèse entièrement guillaumienne sur les cas en latin ou la *Syntaxe latin*e de Ch. Touratier, ouvrage de 754 pages entièrement inspiré des théories modernes avec une centaine d'« arbres » de type chomskyen (Louvain, 1994), mais dès le début de son introduction, Touratier se place sous le patronage de Martinet. Il faut mettre à part S. Mellet qui applique d'un bout à l'autre de son livre sur l'imparfait en latin, les méthodes très techniques de la statistique[57]. Les calculs statistiques relèvent des moyens d'investigations, et non des théories explicatives[58]. Pour l'emploi de la statistique, signalons qu'il y a un parallèle en grec avec la thèse de B. Moreux sur *Cas et tours prépositionnels*[59]. En France, pour le grec ancien, je ne vois que peu d'équivalents d'une telle ampleur ; en Italie, S. Luraghi se déclare adepte de la grammaire *cognitive* dans son ouvrage sur les cas et les prépositions[60]. Il faudrait toutefois faire une exception pour la *Functional Grammar*, notamment en Hollande. G. Wakker, dont j'ai signalé plus haut le livre, s'est placée explicitement sous le patronage de S. Dik[61]. J'avoue à ma grande honte que je n'ai pas eu le courage de m'investir dans cette théorie et j'apprécie mal l'ampleur de son impact sur la linguistique grecque. Cette théorie sous-tend aussi le livre de H. Dik sur l'ordre des mots chez Hérodote[62]. Et je dois donc reconnaître que ces études constituent plus qu'un bémol à ce que je suis en train de dire. Mais je viens de travailler durant presque vingt ans avec G. Wakker dans le groupe aspect en grec, et j'ai publié des articles d'elle dans *Syntaktika* sans ressentir la moindre barrière idéologique.

159 Si je laisse de côté cet îlot de *Functional Grammar*, et si je passe en revue les collègues chercheurs en syntaxe grecque, étrangers ou français, ce qui frappe, c'est l'impossibilité de leur accoler une étiquette renvoyant à une doctrine linguistique. Il y a des travaux qui l'interdisent, je pense à l'extraordinaire travail de Jean Lallot qui a traduit Apollonios Dyscole (et qui le comprend !). Il a collaboré avec Culioli pour le premier volume du groupe aspect, puis nous avons fait le second volume sans ses théories. F. Létoubon a publié sa thèse sur les verbes de mouvement chez Homère et, dans son introduction, revendique sa liberté de prendre son bien là où c'est le plus profitable[63]. Mon ami L. Basset s'est servi des notions guillaumiennes de futur afférent et de futur efférent, mais n'accepte pas d'être taxé de guillaumien. Comme beaucoup, je pense, je me rallie à cette position de M. Biraud : « De façon générale, lorsque nous empruntons un concept aux travaux de tel ou tel chercheur, cela ne signifie pas que nous adoptions le reste de son appareil heuristique, ni que nous fassions nôtres toutes ses prémisses et conclusions »[64]. Dans ma thèse, j'ai cherché, pour chaque type de double accusatif, l'explication la plus

adaptée. Dans le dernier article que j'ai publié, je passe de Pāṇini à Haudry avec, au passage, un emprunt à Martinet[65].

160 Le refus d'un embrigadement ne s'accompagne pas d'un rejet des nouveaux concepts. La notion de *déterminants*, qui n'existait pas quand je faisais de l'analyse grammaticale à l'école, est devenue indispensable en grec comme en français. J'ai recouru constamment dans mon enseignement à la notion de phonème, de morphème, de morphème discontinu, de terme marqué, etc. Nous testons ces concepts et si le groupe aspect a renoncé aux notions de terme *marqué* ou de *transformatif* (dans la pratique), c'est après les avoir longuement testées. Nous pratiquons la *commutation* et nous recherchons les *paires minimales*.

161 Dès lors, la question qui se pose, si nous n'appartenons pas à une école commune, c'est : qu'est-ce qui fait que nous nous comprenons, que nous approuvons souvent les conclusions des collègues, que nous nous reconnaissons comme appartenant à la même communauté scientifique ? Et ce n'est pas facile à expliquer. Pour faire de la grammaire comparée, nous avons des principes partagés par tous. Si j'ai fortement critiqué le chapitre que Benveniste a consacré aux quatre cercles de l'appartenance sociale[66], c'est parce qu'il n'a pas respecté les règles de la comparaison en déclarant indo-européenne une taxinomie propre à l'iranien et qui ne fonctionne pas en indien, donc qui ne peut même pas être déclaré indo-iranienne, et qui donc, a fortiori, n'est pas indo-européenne[67] . Nous avons un très large accord sur les méthodes à appliquer en paléographie. Mais qu'en est-il en syntaxe ? J'ai enseigné les principes de la grammaire comparée, les principes de la paléographie, les principes de la phonologie, j'ai même fait un cours sur les méthodes de la statistique, mais je me rends compte que je n'avais pas de réflexions à livrer sur les méthodes de la syntaxe. Le recours à l'informatique pour constituer les corpus est plus de l'ordre de la commodité par rapport aux index sur papier. Et dans le cas de l'accusatif chez Homère, le recours aux bases de données informatiques n'aurait pas apporté de solutions.

162 Notre premier souci est de partir des faits. C'est a priori une évidence, mais ce n'est pas en réalité si facile de s'y plier complètement. Les faits, il faut les établir, et il m'est arrivé une fois de retrouver un exemple perdu, un double accusatif chez Pindare qui avait été éliminé non seulement de toutes les éditions du XX^{e} siècle, mais même de leurs apparats critiques. Le souci de jeter un coup d'œil aux variantes du texte, au moment de l'établissement du corpus, est partagé par tous.

163 Je retrouve chez tous les collègues le besoin de se fonder sur des corpus importants, souvent complets. Avec un exemple isolé, on risque d'être abusé par le contexte. Je n'ai fait que reproduire une démarche répandue, en étudiant dans ma thèse tous les exemples de doubles accusatifs d'Homère à la fin du Ve siècle. Et, dans le dernier livre du groupe aspect, j'étudie tous les présents de narration de πείθειν chez Thucydide, comme le fait Odile Mortier-Waldschmidt dans l'article qui précède pour τρέπειν. Y. Duhoux met en fiche tous les verbes de Lysias pour avoir des données représentatives. On pourrait multiplier les exemples. Où nous nous séparons, c'est dans l'usage des méthodes statistiques : il faut reconnaître qu'elles sont extrêmement complexes, et le fameux test χ 2 n'est qu'un des coefficients utilisés. D'ailleurs il ne donne qu'une indication et ne constitue pas une frontière entre ce qui utilisable et ce qui ne l'est pas. Mais la vraie raison du recours au bon sens plutôt qu'aux calculs, est l'extrême complexité des démarches de la statistique.

164 Respecter les faits, c'est aussi se débarrasser des préjugés. Pour résoudre le problème syntaxique d'Homère Z 396, il faut oublier qu'on nous a enseigné que ὅς était un relatif, ce qui n'est pas facile, mais ce que d'autres avaient fait avant moi (par exemple, Monteil ou Benveniste). Il faut oublier tout ce que nous croyons vrai sur le présent de narration (« arrêt sur image », « permet de nous constituer les témoins » [Wagner et Pinchon, p. 338], *vivid* en anglais) pour étudier cet emploi. Il est plus difficile de se libérer des préjugés sur la mentalité primitive, qui a fait d'énormes ravages en sémantique, mais parfois aussi en syntaxe.

165 Il faut aussi se libérer de l'argument d'autorité. Il nous fut nécessaire, pour travailler sur l'aspect dans le verbe grec, de ne pas nous sentir liés à Ruipérez, malgré l'estime et l'amitié que nous avions pour lui. Nous avons travaillé de façon indépendante, comme d'ailleurs ses collègues de Madrid (anciens élèves et amis, pour autant que je sache) pour écrire leur syntaxe du grec ancien. Pour la phrase nominale, c'est N. Lanérès qui nous a débarrassés définitivement des anciens préjugés.

166 Souci de bien dégager les faits, travail sur des corpus importants, voire exhaustifs, examen le plus complet possible du contexte, à la fois ouverture aux nouvelles idées et indépendance d'esprit, mais cela ne suffit pas. Nous avons peut-être, plus que nos prédécesseurs, pratiqué l'échange de vues dans des équipes, mais mon analyse n'est pas encore suffisante.

167 Il faut sans doute ajouter à cela et des pratiques plus précises et des convictions anciennes, qu'on n'a plus besoin de répéter, mais qui sont notre bien commun. Des acquis dont certains remontent à Saussure.

168 Pour les pratiques plus précises, je peux m'inspirer de l'introduction de Touratier à sa *Syntaxe latine*, bien que ses neuf axiomes soient rédigés en fonction de son entreprise et de ses présupposés théoriques. Analyser les morphèmes et non les *mots* dans les études qui s'y prêtent est notre conduite commune. Considérer, à la suite de Tesnière, qu'il faut distinguer l'« ordre linéaire » et l'« ordre structural » s'impose dans des langues à flexion et à ordre assez libre, comme le latin et le grec. Distinguer la structure syntaxique et la visée sémantico-informative d'un énoncé est une évidence. Faut-il rappeler, pour reprendre l'exemple le plus classique, qu'à la question « Avez-vous l'heure ? », on ne peut répondre « Oui » et partir, à moins qu'on ne veuille par jeu souligner l'écart entre la syntaxe pure et la pragmatique.

169 Nous admettons que la phrase est une structure organisée et hiérarchisée. J'ai utilisé plus haut la *parenthétisation*, ce qui impliquait, sans le dire, le recours à l'analyse en *constituants immédiats*, même si, dans la conclusion de ma thèse, je pose un problème à ce sujet. Pour analyser cette structure, nous recourons à la *commutation.* L'usage de ces principes précis peut dépendre du sujet traité.

170 Il n'en va pas de même en ce qui concerne nos principes plus fondamentaux. Nous nous accordons sur la distinction entre signifiants et signifiés. Nous admettons ensuite qu'il n'y a pas de signifié sans opposition de signifiants. Nous admettons aussi les distinctions saussuriennes entre langue et parole, son affirmation sur l'arbitraire du signe. Nous reconnaissons aussi la différence fondamentale entre diachronie et synchronie. J'ai insisté sur le fait qu'il y avait deux types d'explication, l'une dans le respect de la synchronie, l'autre dans la perspective diachronique, qui sont différentes pour un même fait de syntaxe, mais toutes deux légitimes.

171 Pour finir ce retour sur les principes méthodologiques, aperçu peu construit puisqu'on me demande des souvenirs et non un traité, il va de soi enfin que nous écartons tous les préjugés des puristes, et que nous nous intéressons à tous les faits de langues, à tous les dialectes. C'est pour cela qu'en arrivant à Saint-Étienne, j'ai remplacé le mot « grammaire » par le mot « linguistique » dans l'intitulé des formations, car notre métier n'est pas d'imposer des normes, mais de prendre acte de toutes les productions du langage.

172 Cet aperçu d'un demi-siècle d'étude syntaxique du grec ancien, du fait de sa limitation à mes recherches publiées et au format de *Syntaktika*, est nécessairement, limité, partial et injuste. Je suis loin d'y faire figurer tout ce que j'ai lu et utilisé dans mes cours. Et je suis conscient de mes énormes lacunes. Sans doute mes collègues, quand elles m'ont demandé cet article, ont-elles présumé de moi en me croyant représentatif de cette période : beaucoup risquent de ne pas se reconnaître dans mon parcours, qui est nécessairement personnel. Je risque fort de n'être qu'un cas particulier parmi une foule d'autres différents.

Témoignages

Louis Basset

173 Le décès de Bernard Jacquinod a mis fin pour moi à un compagnonnage et à une amitié d'une durée exceptionnelle. Nous avons en effet plus d'un demi-siècle de souvenirs communs. Car, depuis notre entrée, comme internes, au lycée Lalande de Bourg-en-Bresse, nous avons mené des vies étrangement parallèles. Au lycée, nous avons choisi les mêmes options, qui nous ont fait faire des Lettres Classiques, mais aussi des Mathématiques en terminale. Après que Bernard eut fait un passage en hypokhâgne et khâgne au lycée du Parc, nous nous sommes retrouvés comme étudiants à la Faculté des Lettres de Lyon, jusqu'à la même agrégation de Grammaire et Linguistique. Puis notre entrée dans la vie active s'est faite dans le même Lycée Claude Fauriel, où nous nous sommes succédés. Enfin nous sommes entrés, et restés, avec des fonctions analogues, dans les universités voisines de Saint-Étienne et de Lyon II.

174 Ces existences parallèles ont d'ailleurs souvent dépendu de décisions que nous avons prises indépendamment l'un de l'autre, sans concertation ni préméditation. La seule préméditation a été le fait de notre directeur de thèse commun, Jean Taillardat, qui a trouvé le moyen de nous faire soutenir nos deux thèses de syntaxe du grec ancien à un jour d'intervalle et devant le même jury. Il avait trouvé cela plus commode pour lui…

175 Donc, si ce qu'on me demande de faire aujourd'hui, c'était d'évoquer nos souvenirs communs, ce serait une demande bien imprudente, car cela risquerait d'être très long. Mais je ne pense pas que ce soit le but de cet hommage. C'est plutôt, je crois, d'essayer de faire apparaître le caractère irremplaçable du distingué universitaire que fut Bernard Jacquinod.

176 On dit souvent qu'un universitaire a trois casquettes. Il est à la fois enseignant, chercheur et gestionnaire. Je suis, pour ma part, assez mal placé pour parler des activités d'enseignant de Bernard. Tout ce que je peux faire, c'est évoquer la qualité des agrégatifs formés par lui qui arrivaient de Saint-Étienne à Lyon II. Quant à ses activités de recherche, des hommages écrits leur ont été rendus dans le livre qui lui fut offert, et

j'invite chacun à le lire. Dans ma contribution personnelle, j'ai essayé d'exprimer tout l'intérêt qu'avait suscité en moi sa thèse sur le double accusatif en grec ancien. Mais je crois que ce qu'il importe de mettre en valeur dans cet hommage, ce sont surtout les activités de gestionnaire et d'organisateur de Bernard Jacquinod.

177 Partout où je l'ai retrouvé au cours de notre carrière universitaire, il a été celui qui s'investit, qui participe aux bureaux et conseils, qui y paye de sa personne, et qui souvent finit par devenir président, par exemple dans les sessions de linguistique et de littérature d'Aussois et à l'association Clélia, à l'Aplaes, dans les conseils scientifiques, enfin, et ce n'est pas le moindre, au Conseil de sa Faculté des Lettres dont il fut Doyen. Je dois d'ailleurs en oublier...

178 Mais non content de s'investir dans les activités de gestion, il a été un grand organisateur, qu'il s'agisse de l'équipe de syntaxe grecque du GDR de Linguistique Grecque et Indo-européenne avec cette petite revue *Syntaktika* qu'il créa son intention, du Centre Jean Palerne grâce auquel il a pu assurer la publication du volume collectif *Études sur l'aspect chez Platon*, ainsi que celles de plusieurs colloques. Évoquons encore les assemblées générales de l'Aplaes organisées par lui à Saint-Étienne. Sur ce point aussi, je dois en oublier, mais je terminerai par ce qui est à mes yeux le plus glorieux. Il a été l'initiateur et le promoteur, grâce à deux colloques organisés et publiés par lui à Saint-Étienne, des colloques internationaux de syntaxe du grec ancien. Les Espagnols de Madrid, les Hollandais d'Amsterdam et de Groningen, les Italiens de Rome, n'ont fait que suivre l'exemple qu'il a donné. Il avait su susciter à l'échelle européenne un véritable esprit de collaboration et d'amitié entre les chercheurs.

Jean Lallot

179 J'ai connu Bernard Jacquinod dans les années 70, dans le cadre des sessions d'Aussois, auxquelles il a participé à de nombreuses reprises. Je me souviens aussi de sa présence à la session « délocalisée » de Thessalonique en 1980, où sans doute l'avait attiré son goût pour la Grèce et le grec moderne. Ce goût nous rapprochait et c'est d'un commun accord que, quand nous fondâmes un peu plus tard, à quelques-uns, le Groupe de recherche sur l'aspect verbal en grec (le « Groupe Aspect » pour les intimes), nous inscrivîmes au programme de la recherche la prise en compte de l'aspectualité dans le grec d'aujourd'hui. D'abord informel et sans statut administratif défini, le Groupe Aspect fut « adopté » comme une formation rattachée au Centre Jean Palerne : cette adoption fut l'œuvre de Bernard, grâce à qui l'activité du groupe a pu bénéficier pendant de longues années d'un précieux appui institutionnel. Ce fut pour moi (grâce à qui les réunions du groupe étaient hébergées à l'ENS) le temps d'une collaboration régulière avec Bernard : nous assurions à deux, dans une entente parfaite, la continuité du travail et la gestion des réunions. Bernard et le Centre Jean Palerne jouèrent un rôle décisif dans la publication de nos travaux, dans plusieurs numéros de *Syntaktika* et surtout dans le volume *Études sur l'aspect chez Platon* (Presses de l'Université de Saint-Étienne, 2000). Ce serait un faux oubli de passer ici sous silence la publication en 2011 de notre deuxième livre, *Le présent historique chez Thucydide*, chez un autre éditeur (Brill) : Bernard sut être beau joueur en acceptant sans récriminer une décision majoritaire qui privait l'Université de Saint-Étienne d'un ouvrage dont elle avait soutenu la préparation.

180 Compétence, efficacité, sens du service, modestie, affabilité sont les mots qui me viennent pour caractériser le collaborateur indéfectible que fut pour moi Bernard pendant plus de

deux décennies (y compris dans les moments difficiles où il ressentait les premières atteintes du mal qui devait l'emporter). Mais je pécherais gravement par omission si je ne mentionnais ici un autre Bernard (le même, plutôt) : celui que j'ai découvert un été, avec sa famille, dans leur propriété des Vialletons – un jardinier assidu qui soignait ses légumes avec la même application et la même probité quasi philologiques que les accusatifs d'objet interne du grec ancien.

Albert Rijksbaron

181 J'ai rencontré Bernard pour la première fois lors de la toute première séance du Groupe sur l'aspect verbal en grec ancien à Paris, en novembre 1992, dans une des salles de l'ENS Rue d'Ulm. Avec Anne-Marie Chanet et Jean Lallot, Bernard avait pris l'initiative de fonder un groupe international de recherche sur ce phénomène quasi-insaisisable pour résoudre une fois pour toutes (j'exagère, bien sûr) les incertitudes qui continuaient à entourer l'analyse de l'aspect (ici, je n'exagère pas), malgré une longue tradition de recherche. On a décidé de se concentrer sur l'emploi de l'aspect verbal chez Platon, une décision heureuse, car on trouvait dans ce corpus vaste et en même temps assez homogène tout le matériel dont on avait besoin pour faire des observations pertinentes. Depuis son Institut à Saint-Étienne Bernard s'occupait en premier lieu de l'organisation des séances, un travail nécessaire mais normalement invisible jusqu'au moment où les choses déraillent. Avec Bernard au volant, ce moment ne s'est pas présenté. Aux séances mêmes, il a pris des notes pour en faire un procès-verbal, toujours clair et à point. C'est le sort du verbalisant de ne pas pouvoir participer pleinement aux discussions. Bernard transformait cet inconvénient en un avantage. Il est vrai qu'il était la plupart du temps occupé par ses notes, mais s'il ouvrait la bouche pour faire une observation, celle-ci était toujours pertinente et bien choisie. Après tout il était dans la bonne position pour bien écouter tout le monde, et donc de réagir et d'intervenir à propos.

182 Je lui suis reconnaissant pour son rôle important dans la gestion de nos discussions, et dans la publication des résultats de ces discussions.

183 C'est un honneur de l'avoir connu.

Gerry Wakker

184 En pensant à Bernard, je me rends compte que nous nous connaissions à partir de 1986 (la conférence Kühner-Gerth à Amsterdam). Depuis lors, il y a il y a eu beaucoup de moments de contact. Nous nous sommes rencontrés lors des conférences suivantes (International Conferences on Ancient Greek Linguistics), notamment à Grenoble, Madrid et, bien sûr, à Saint-Étienne, où Bernard et sa famille nous ont reçu d'une façon très accueillante. En outre, nous nous sommes vus lors des réunions du (à l'origine CNRS-) groupe sur la syntaxe grecque (Aspect).

185 Bernard était non seulement un collègue respecté, mais aussi une personne très sympathique et intéressée, avec qui j'eus de bons contacts. Il a vécu pour sa famille, même à l'époque où sa propre santé était mauvaise.

186 Je garde un souvenir très chaleureux .de la visite d'Odile et lui à Amsterdam. Nous y ont passé des heures agréables ensemble dans un café.

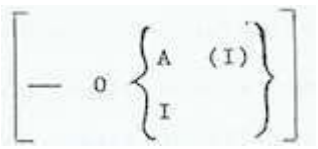
187 Je n'oublierai jamais sa collégialité et son vif intérêt.

NOTES

1. « L'évolution de φημί et le système verbal du grec ancien », *Actes de la Session de Linguistique de Bourg-Saint-Maurice, Sept. 1976*, Publications du conseil scientifique de la Sorbonne Nouvelle-Paris III, 1978, p. 1-19.

2. « Le système de l'aspect dans le verbe grec ancien, d'après M.S. Ruipérez », *Actes de la Session de linguistique de Bourg-Saint-Maurice, Sept. 1977*, Publications du conseil scientifique de la Sorbonne Nouvelle-Paris III, 1979, p. 100-112.

3. Par exemple, pour 'couper' nous avons [+ — O (A) (I)], ce qui signifie que le verbe est accompagné de l'expression d'un objet coupé (O) et soit d'un agent (A) (*Je coupe une branche*), soit d'un instrument (I) (*l'épée a coupé le bras*). Mais il faut tenir compte du fait que l'agent, s'il est sujet, peut être précisé par un instrument (l'inverse n'étant pas possible en français : on ne dit pas *l'épée a coupé le bras par moi), et il faut affiner le schéma, d'où :



4. Zdeněk Salzmann, « Arapaho VI : nouns », *International Journal of American Linguistics*, 31 (1965), p. 139.

5. Lévy-Bruhl, *L'Âme primitive*, Paris, 1927, p. 141.

6. « Sylvie est jolie des yeux », *Mélanges Charles Bally*, Genève, 1939, p. 188.

7. Le vocabulaire des institutions indo-européennes, I, Paris, Éditions de Minuit, 1969, p. 335-353.

8. *Le double accusatif en grec, d'Homère à la fin du Ve siècle avant J. C.*, BCILL 50, Louvain-la Neuve, Peeters, 1989. (Ouvrage composé par mes soins).

9. « Analyse syntaxique de la mise au même cas du complément du tout et du complément de la partie en grec ancien », Proceedings of the International Colloquium in Commemoration of the 150th Anniversary of the Publication of R. Kühner's Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache, II. Theil : Syntaxe, Amsterdam, 1986, A. Rijksbaron, H.A.Mulder, G.C.Wakker (editors) ,p. 135-145.

10. *La détermination du nom en grec classique*, Association des Publications de la Faculté des Lettres de Nice, 1991 « Il fallait [...] mener cette étude tant dans le domaine syntaxique que dans le domaine sémantique, mais en traitant au moins dans un premier temps ces deux domaines indépendamment l'un de l'autre » (p. 12).

11. *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1969, p. 261.

12. « "Agent" et "objet" chez Pāṇini », *JAOS*, 84, 1 (1964), p. 44-54.

13. « Syntactic and Semantic Relations in Pāṇini », *F.L.*, 5 (1969), p. 83-117.

14. B. Moreux, *Cas ou tours prépositionnels dans la langue des orateurs attiques. Étude sur la cohésion des syntagmes verbaux*, Service de reproduction des thèses, Lille-III, 1978.

15. « Modalités et catégories grammaticales en grec ancien (logique, sémantique et morpho-syntaxe) », *Lallies*, 2 (1980), p. 28-9.

16. « Le double accusatif et l'organisation de la proposition en grec ancien », *Etudes de syntaxe du grec classique. Recherches linguistiques et applications didactiques. Actes du premier colloque international de Didactique de la Syntaxe du Grec classique, 17, 18, 19 avril 1991*, Université de Nice, Ed. M. Biraud (= Publ. de la Fac. des Lettres et Sciences humaines de Nice, n° 7 nouvelle série), 1991, p. 113-126.

17. « La double transitivité : une structure bidimensionnelle », *Mélanges offerts à Bernard Jacquinod*, Saint-Étienne, 2006, p. 15-25.
18. « Le double accusatif dans les *Métamorphoses d'Apulée* », *Revue de Philologie,* LXVI (1992), fasc. 1, p. 81-92.
19. *Syntaktika*, 45 (octobre 2013), p. 5-25.
20. Paula Lorente Fernández, *L'aspect verbal en grec ancien. Le choix des thèmes verbaux chez Isocrate.* Louvain-la-Neuve, Peeters, 2003.
21. « Le *Cratyle* et l'origine des noms. L'aspect dans les verbes de dénomination ». *Études sur l'aspect verbal chez Platon,* p. 317-338.
22. *Syntaxe grecque*, 2e ed., Paris, 1954.
23. *The Syntax and Semantics of the verb in Classical Greek. An Introduction*, 3e ed., Amsterdam, 2002, p. 22-24.
24. « The temporal Characteristics of the Historical Present in Thucydides », p. 223-240.
25. « Πείθω et le présent historique chez Thucydide », p. 89-113. Je tiens à remercier O. Mortier-Waldschmidt, qui, à un moment où j'étais fatigué, a enrichi mon exposé avec des analyses d'exemples qui respectent parfaitement mon idée directrice.
26. p. 100-1.
27. P. 113.
28. « Homère Z 396 et l'attraction inverse », *Mélanges F. Kerlouégan, édités par Danièle Conso, Nicole Fick et Bruno Poulle. Annales Littéraires de l'Université de Besançon* 515, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 289-295.
29. P. Monteil, *La phrase relative en grec ancien. Sa formation, son développement, sa structure des origines à la fin du V^e^ siècle A.C.*, Paris, Klincksieck, 1963, p. 43-4.
30. P. Chantraine, *Morphologie historique du grec*, 2e éd., Paris, Klincksieck, 1961, p. 129.
31. « À propos d'Euripide *Cycl.* 336, *Iph. T.* 664 : dépréverbation et critique verbale », *Rev. de Phil.*, LIV, 1980, 1, p. 101-6.
32. « Le rôle du système dans l'évolution d'un verbe en grec ancien », *Historical Linguistics 1987. Papers from the 8th International Conference on Historical Linguistics (8. ICHL), Lille, 31 August-4 September 1987*, Ed. H. Andersen and Konrad Kœrner, in *Current Issues in Linguistic Theory*, 66, Amsterdam/Philadelphia, 1987, p. 245-251.
33. « Sur le traitement de l'homonymie dans les dictionnaires du grec ancien », *L'homonymie dans les lexiques latin et grec. Textes réunis par Alain Blanc et Alain Christol*, *Études anciennes* 33, Nancy, A.D.R.A., 2007, p. 131-147.
34. « L'ambiguïté volontaire dans le comique d'Aristophane », *Les jeux et les ruses de l'ambiguïté volontaire dans les textes grecs et latins*. Actes de la Table Ronde organisée à la faculté des lettres de l'Université Lumière-Lyon 2 (23-24 novembre 2000), ed. L. Basset et F. Biville, (CMO 33), Lyon, 2005, p. 101-116.
35. « Regression and creation in the double accusative in ancient Greek », *Historical Linguistics 1993. Selected Papers from the 11th International Conference on Historical Linguistics, Los Angeles, 16-20 August 1993*, Ed. H. Andersen, in *Current Issues in Linguistic Theory* 124, Amsterdam/Philadelphia, 1993, p. 217-225.
36. *Nord*, Paris, Gallimard, (coll. *Folio*), 1989, p. 289.
37. Damourette et Pichon écrivent qu'ils ont entendu quelqu'un dire « Vous n'avez jamais fait pipi du sang ? ». Lorsque je suis allé Dijon remettre ma thèse à Monteil, il a voulu me confier un tour qu'il venait de lire, dans *Le Monde*, je crois, et qu'avec un sens consommé de la mise en scène, il m'a chuchoté à l'oreille, à l'écart de ma femme : « Elle fait boutique son cul », pour « Elle se prostitue ».
38. « Le domaine de l'accusatif de relation », *Word Classes and Related Topics in Ancient Greek. Proceedings of the Conference on 'Greek Syntax and Word Classes' held in Madrid on 18-21, June 2003*, *BCILL* 117, par E. Crespo, J. de la Villa, A. R. Revuelta (eds), Peeters, Louvain-la Neuve, 2006, p. 59-68.

39. « Double accusatif et système formulaire », *Hommage à Milman Parry. Le style formulaire de l'épopée homérique et la théorie de l'oralité poétique*, édité par F. Létoublon, Amsterdam, 1997, p. 183-188.

40. Je me contente de citer J. B. Hainsworth, *The Flexibility of the Homeric Formula*, Oxford, Clarendon Press, 1968.

41. « La particule καίτοι chez Platon », *New Approaches to Greek Particles. Proceedings of the Colloquium held in Amsterdam, January 4-6, 1996, to honour C.J. Ruijgh on the occasion of his retirement.* Ed. A. Rijksbaron. Amsterdam, J. C. Gieben, 1997, p. 131-149.

42. À cette époque, je dispose, outre ses communications à Saint-Flour (1975) et à Bourg-Saint-Maurice (1976), de trois de ses livres : *Dire et ne pas dire*, Paris, 1972, *La preuve et le dire*, Paris, 1975 et *Les échelles argumentatives*, Paris, 1980.

43. On peut considérer que l'essentiel de la grammaire comparée est mis en place avec la *Grundriß* de Brugmann et Delbruck à partir de 1900.

44. « Vocalisme et redoublement au parfait radical en latin », *BSL* 63,1, 1968, p. 160-196.

45. *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Nathan Université, 1986, p. 302 : « Ce chapitre a été rédigé avant la parution de l'article de F. Bader ».

46. '*Il allait pareil à la nuit'. Les verbes de mouvement en grec. Supplétisme et aspect verbal*, Paris, Klincksieck, 1985.

47. *La détermination du nom en grec classique*, Nice, 1991.

48. Pour un panorama sur les théories de cas, je renvoie à G. Serbat, *Cas et fonctions. Etudes des principales doctrines casuelles du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, PUF, 1981. Malgré le titre très général, Serbat a dans sa visée le latin, mais l'ouvrage est utile à un helléniste.

49. J'ai repris ce point au début de mon article « Réflexions sur l'expression de l'agent en latin et en grec ancien », *Syntaktika* 45, 2013, (p. 6-7).

50. *Structures parallèles et corrélatives en grec et en latin. Actes du colloque de Bordeaux (septembre 2002)*, *Textes rassemblés par P. de Carvalho et F. Lambert*, *Mémoires du Centre Jean Palerne* XVII, Saint-Étienne, 2005.

51. « Parataxe, hypotaxe et corrélation dans la phrase latine », *BSL* 68, 1973, p. 147-186.

52. Article paru dans le *BSL* XLVI, en 1950 et repris dans *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, 1966, p. 151-167, avec pour titre « La phrase nominale ».

53. Des phrases nominales comme *Tel père, tel fils* ou *Tout nouveau, tout beau* sont parfaitement complètes, et on ne saurait y insérer un verbe.

54. *La phrase nominale en grec d'Homère à Euripide*, Paris, Klincksieck, 1962.

55. *Les formes de la phrase nominale en grec ancien. Étude sur la langue de l'Iliade*, 2 vol., Lille III-Paris VII, 1994, 702 p. Mais cette thèse, qui définit la phrase nominale par l'existence d'une pause, fait, sur ce point, difficulté dans une langue ancienne.

56. *Nom et déclinaison. Recherches morphosyntaxiques sur le mode de représentation du nom en latin*. Thèse d'état (dir. P. Burguière, 1983). T. I (1re Partie, « Le nom et la genèse de la phrase latine »), t. II (2e partie, « La théorie des cas et le système casuel latin »), Lille-Presses Universitaires de Bordeaux 3, 1985.

57. S. Mellet, *L'imparfait de l'indicatif en latin classique. Temps, aspect, modalités*, Paris, 1988.

58. Pour celles-ci, elle professe l'éclectisme, rejetant Guillaume après l'avoir testé et s'inspirant de la théorie de l'énonciation (Culioli) et de la logique (H. Reichenbach).

59. *Cas et tours prépositionnels dans la langue des orateurs attiques. Essai sur la cohésion des syntagmes verbaux*, Lille, 1978, 822 p.

60. *On the Meaning of Prepositions and Cases*, Amsterdam, 1958, 363 p.

61. *Conditions and Conditionals. An investigation of Ancient Greek*, Amsterdam, 1994, Introduction, p. 2 : « This investigation will be carried out within the overall framework or Functional Grammar ».

62. H. Dik, *Word Order in Ancient Greek. A Pragmatic account of Word order Variation in Herodotus*, Amsterdam, 1995, 294 p.

63. « Aucune méthode ne sera écartée a priori. On utilisera la grammaire générative et transformationnelle, d'autres fois des méthodes empruntées à la théorie de l'énonciation et de la présupposition, continuant la philosophie anglaise du langage, et les hypothèses de Benveniste sur le performatif et sur le délocutif », *op. cit.* p. 12.

64. *La détermination*, p. 14.

65. « Réflexions sur l'expression de l'agent en latin et en grec », *Syntaktika* 45, octobre 2013, p. 5-25.

66. *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, 1969, p. 293-319.

67. « Benveniste et "les quatre cercles de l'appartenance sociale" », *Revue d'Études Anciennes*, XCII, 1990, p. 219-231.